

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 septembre 2025

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

1.4.6 – Conventions, subventions, tarifs, cotisations et dons

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 21 voix pour et 0 voix contre, les cotisations.**
- **Approuve avec 0 abstention, 21 voix pour et 0 voix contre, les tarifs.**

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 1er octobre 2025

La présidente de l'université

et par délégation
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration

Delphine
Jérôme BARAY

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

COTISATIONS 2025

Cotisation enregistrée le	Pour information ou attribution	Date CA	Demandeur	Objet de la demande	Montant HT ou pas application de TVA	Financier
15/09/2025	Attribution	25/09/2025	GIS Institut des Amériques	Cotisation 2025	2 500,00 €	DRIS



Convention de renouvellement du GIS Institut des Amériques

ENTRE

L'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 54 boulevard Raspail, 75006 Paris, représentée par son Président, Monsieur Romain HURET, Ci-après désignée l'« EHESS »,

ET

L'École Normale Supérieure, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 45 rue d'Ulm F-75230 Paris cedex 0, représentée par son Directeur, Monsieur Frédéric WORMS, Ci-après désignée l'« ENS »,

ET

L'ESCP Business School, établissement d'enseignement supérieur consulaire dont le siège est situé 79 avenue de la République, 75011 Paris, représenté par son Président, Monsieur Frank BURNOIS, Ci-après désignée l'« ESCP »,

ET

La Fondation Maison des sciences de l'homme, fondation reconnue d'utilité publique dont le siège est situé 54 boulevard Raspail 75006 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Helene VELASCO-GRACIET, Ci-après désignée la « FMSH »,

ET

L'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, dont le siège est situé 65 rue des Grands Moulins 75214 Paris Cedex 13, représenté par son Président, Monsieur Jean-François HUCHET, Ci-après désigné l'« INALCO »,

ET

L'Institut de recherche pour le développement, établissement public à caractère scientifique et technologique dont le siège est situé 44, boulevard de Dunkerque CS 90009 13572 Marseille Cedex 02, représenté par sa Présidente-directrice générale, Madame Valérie VERDIER, Ci-après désigné l'« IRD »,

ET

L'Université de Bourgogne, établissement public autonome, pluridisciplinaire, à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Maison de l'Université, Esp. Erasme, 21078 Dijon, représentée par son Président, Monsieur Vincent THOMAS, Ci-après désignée l'« Université de Bourgogne »,

ET

CY Cergy Paris Université, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, situé Boulevard du Port 95000 Cergy, représentée par son Président, Monsieur François GERMINET, Ci-après désignée « CY »,

ET

L'Université Evry Val d'Essonne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 23 Boulevard François Mitterrand 91000 Évry-Courcouronnes, représentée son Président, Monsieur Patrick CURMI, Ci-après désignée l'« Université Evry Val d'Essonne »,

ET

L'Université de Lille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 42 rue Paul Duez 59000 Lille, représentée par son Président, Monsieur Régis BORDET, Ci-après désignée l'« Université de Lille »,

ET

L'Université Paris Cité, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 85 boulevard Saint- Germain, 75006 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Christine CLERICI, Ci-après désignée « Paris Cité »

ET

L'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris, représenté par sa Présidente, Madame NEAU-LEDUC,
Ci-après désignée « Paris 1 »,

ET

L'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 8 avenue de Saint-Mandé 75012 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jamil Jean-Marc DAKHLIA,
Ci-après désignée « Paris 3 »,

ET

Sorbonne Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 21, rue de l'école de médecine 75006 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DRACH-TEMAM,
Ci-après désignée « Paris 4 »,

ET

L'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège est situé Université Paris 8 - 2 rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis cedex, représentée par sa Présidente, Madame Annick ALLAIGRE,
Ci-après désignée « Paris 8 »,

ET

L'Université Sorbonne Paris Nord, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 99 Av. Jean Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse, représentée par son Président, Monsieur Christophe FOUQUERÉ,
Ci-après désignée « Paris 13 »,

ET

L'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 61 avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil Cedex France, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ,
Ci-après désignée l' « UPEC »,

ET

L'Université Gustave Eiffel, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 5 Boulevard Descartes 77454 Champs-sur-Marne, représentée par son Président, Monsieur Gilles ROUSSEL,
Ci-après désignée l' « U G.Eiffel »,

ET

L'Université Paris Nanterre, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex, représentée par son Président, Monsieur Philippe GERVAIS-LAMBONY,
Ci-après désignée l'« Université de Nanterre »,

ET

L'Université de Picardie Jules Verne (Amiens), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Chemin du Thil - CS 52501 - 80025 Amiens Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Mohammed BENLAHSEN,
Ci-après désignée l'« l'UPJV »,

ET

L'Université de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 4 Rue Blaise Pascal, représentée par son Président, Monsieur Michel DENEKEN,
Ci-après désignée l'« Université de Strasbourg »,

ET

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 55 avenue de Paris 78035 Versailles cedex, représentée par son Président, Monsieur Alain BUI,
Ci-après désignée l'« UVSQ »,

ET

L'Université d'Angers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 40 Rue de Rennes, 49100 Angers, représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO,
Ci-après désignée l' « Université d'Angers » ,

ET

L'Université de Bretagne Occidentale, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 3 rue des Archives - CS93837 29238 Brest Cedex 3, représentée par son Président, Monsieur Matthieu GALLOU,
Ci-après désignée l' «UBO»,

ET

L'Université de Bretagne-Sud, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 27 rue Armand Guillemot CS 7030, 56321 LORIENT Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Virginie DUPONT,
Ci-après désignée l' « UBS »

ET

L'Université de Caen, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Esplanade de la paix - CS 14032 14032 CAEN cedex 05, représentée par son Président, Monsieur Lamri ADOUI,
Ci-après désignée l'« Université de Caen »

ET

Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS cedex 9, FRANCE, représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUX,
Ci-après désignée « Université du Mans » ,

ET

Nantes Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 1 Quai de Tourville, 44035 Nantes Cedex 1, représentée par sa Présidente, Madame Carine BERNAULT,
Ci-après désignée « Nantes Université » ,

ET

L'Université de Poitiers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 15 rue de l'Hôtel Dieu TSA 71117 86073 POITIERS Cedex 9, représentée par sa Présidente, Madame Virginie LAVAL,
Ci-après désignée « l'Université de Poitiers » ,

ET

L'Université de Rennes 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Place du recteur Henri Le Moal CS 24307 - 35043 Rennes cedex, représentée par sa Présidente, Madame Christine RIVALAN GUEGO,
Ci-après désignée « l'Université de Rennes 2 » ,

ET

L'Université de Rouen Normandie, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 3 Av. Pasteur 76000 Rouen, représentée par son Président, Monsieur Joël ALEXANDRE,
Ci-après désignée « l'Université de Rouen Normandie » ,

ET

La Casa de Velázquez, établissement public, scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Ciudad Universitaria C/ de Paul Guinard, 3 E - 28040 Madrid, représentée par sa Présidente, Madame Nancy BERTHIER,
Ci-après désignée la « Casa de Velázquez » ,

ET

L'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, géré, en vertu de l'article 74 de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998, par la Fondation nationale des sciences politiques, fondation de droit privé, étant rappelé que les deux entités sont rassemblées sous le nom de « Sciences Po » , dont le siège est situé Manufacture des Tabacs 21 Allée de Brienne CS 88526 31 685 Toulouse Cedex 6, représenté par son Président, Monsieur Eric DARRAS,
Ci-après désignée «Sciences Po Toulouse » ,

ET

L'Université Bordeaux Montaigne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Domaine Universitaire F33607 Pessac Cedex, représentée par son Président, Monsieur Lionel LARRÉ,
Ci-après désignée « Université de Bordeaux Montaigne »,

ET

L'Université de Guyane, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé WMMX+3H4, Cayenne 97300, représentée par son Président, Monsieur Antoine PRIMEROSE,
Ci-après désignée l'« Université de Guyane »

ET

La Rochelle Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Technoforum 23 avenue Albert Einstein BP 33060 - 17031 La Rochelle, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc OGIER,
Ci-après désignée l'« Université de La Rochelle »

ET

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Avenue de l'Université BP 576 - 64012 Pau Cedex, représentée par son Président, Monsieur Laurent BORDES,
Ci-après désignée l'« Université de Pau et des Pays de l'Adour»,

ET

L'Université Paul Valéry - Montpellier 3, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Route de Mende 34199 Montpellier Cedex 5, représentée par sa Présidente, Madame Anne FRAISSE,
Ci-après désignée l'« Université Montpellier 3 »

ET

L'Université Toulouse-Jean Jaurès, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Campus Mirail 5, allée Antonio Machado 31058 Toulouse cedex 9, représentée par sa Présidente, Madame Emmanuelle GARNIER,
Ci-après désignée « Université de Toulouse »

ET

L'école Normale Supérieure de Lyon, 5 parvis René Descartes BP 7000 69342 Lyon Cedex 07, dont le siège est situé ENS de Lyon, 15 parvis René Descartes BP 7000 69342 Lyon Cedex 07, représentée par son Administrateur provisoire, Monsieur Yanick RICARD,
Ci-après désignée l'« ENS Lyon »

ET

L'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, établissement public administratif, dont le siège est situé 14 Avenue Berthelot, 69007 Lyon, représenté par sa Directrice, Madame Hélène SURREL,
Ci-après désignée « Sciences po Lyon»

ET

Aix-Marseille Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Les jardins du Pharo - 58 Boulevard Charles Livon - 13284 MARSEILLE Cedex 07, représentée par son Président, Monsieur Eric BERTON,
Ci-après désignée l'« Aix Marseille Université »

ET

L'Université d'Avignon, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 74 rue Louis Pasteur, 84 029 Avignon cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Philippe ELLERKAMP,
Ci-après désignée l'« Université d'Avignon »

ET

Université Côte d'Azur, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Siège de l'Université Grand Château 28 Avenue de Valrose 06103 Nice CEDEX 2, représentée par son Président, Monsieur Jeanick BRISWALTER,
Ci-après désignée l'« Université Côte d'Azur »

ET

L'Université de Grenoble Alpes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 621 avenue Centrale 38400 Saint-Martin-d'Hères, représentée par son Président, Monsieur Yassine LAKHNECH,

Ci-après désignée l'« Université de Grenoble Alpes »,

ET

L'Université Jean-Moulin Lyon 3, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 1C avenue des Frères Lumière CS 78242 Lyon Cedex 08, représentée par son Président, Monsieur Eric CARPANO, Ci-après désignée l'« Université Lyon 3 »,

ET

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 18 quai Claude Bernard 69365 LYON Cedex 07, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER, Ci-après désignée « Université Lyon 2 »,

ET

L'Université de Tours, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé Université de Tours 60 rue du Plat D'Etain 37020 Tours cedex 1, représenté par son Président, Monsieur Arnaud GIACOMETTI, Ci-après désignée « Université de Tours »,

ET

L'Université Savoie Mont Blanc, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 27 rue Marcoz 73000 CHAMBÉRY, représenté par son Président Monsieur Philippe GALEZ, Ci-après désignée « Université Savoie Mont Blanc »,

ET

Le Centre national de la Recherche scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16, représenté par son Président-Directeur général, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature à Madame Catherine LARROCHE, Déléguée régionale de la Délégation régionale Ile-de-France Meudon, ci-après désigné le « CNRS »,

ci-après désignés le « Membre », individuellement, ou les « Membres », conjointement,

PREAMBULE

Le projet de créer, en France, un « Institut des Amériques » est né à la fin des années 1990 au sein de [l'Université Sorbonne Nouvelle](#) autour de l'[IHEAL-CREDA](#) et des centres d'études nord-américanistes.

L'Institut des Amériques s'inscrit dans une tradition scientifique née il y a une trentaine d'années lorsque les différentes équipes de recherches, unités de formation de recherche, bibliothèques et centres de documentation travaillant sur l'Amérique latine en France se sont réunis sous l'égide du CNRS, contribuant ainsi à structurer la coopération scientifique pluridisciplinaire sur cette aire culturelle et socio-politique.

Successivement groupement de recherche coordonné puis groupement de recherche (GDR), les équipes organisées en réseau ont créé le groupement d'intérêt scientifique « Réseau Amérique latine » en 1998, arrivé à échéance le 30 décembre 2006 et renouvelé le 14 juin 2007 pour une durée de quatre (4) ans. La domiciliation du GIS Amérique latine est alors transférée de Toulouse à Paris. Les membres de ce GIS ont décidé, en 2006, sa transformation en GIS « Institut des Amériques », ci-après désigné le « GIS » ou l'« Institut des Amériques » ou le « Groupement ».

En mars 2007, grâce au soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère des Affaires étrangères et européennes, il a été renouvelé par le Centre national de la recherche scientifique ([CNRS](#)), sous la forme d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS). Il a pu fonctionner lors des 4 premières années grâce à un crédit initial d'un million d'euros attribué par le MESR et versé au bénéfice du GIS à l'Université Sorbonne Nouvelle (mandataire). En plus de cette dotation la région débloque 5,5 millions d'euros dans le contrat de plan Etat-région pour la constitution du projet immobilier. Le MESR accompagne cette dotation de la création de 3 postes à temps complet au bénéfice du GIS Institut des Amériques : un poste de conservateur de bibliothèque à l'Université Sorbonne Nouvelle pour la constitution de la future bibliothèque des Amériques, un poste d'ingénieur d'étude à l'Université de Toulouse pour la diffusion de l'information scientifique et la valorisation et un poste d'ingénieur de recherche à l'Université Sorbonne Nouvelle dédié spécifiquement à la gestion administrative et scientifique du réseau.

Jusque fin 2010 l'IdA a fonctionné dans les locaux de l'Université Sorbonne Nouvelle et de l'IHEAL, avec l'appui de ses personnels et de ceux du CREDA et jusqu'en 2018 avec le portage de ses CDD et de sa ligne budgétaire par la Sorbonne Nouvelle.

Depuis 2018, son mandataire est le CNRS qui en assure sa gestion administrative ([Délégation Ile-de-France Meudon - Laboratoire Prodig UMR 8586](#)).

Ses sept membres fondateurs sont le [CNRS](#), [l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3](#), [l'université Rennes 2](#), [l'université Toulouse-Jean Jaurès](#), [l'École des hautes études en sciences sociales](#), [l'Institut de recherche pour le développement](#) et [Sciences Po Paris](#).

Moyens humains

Les moyens humains destinés au fonctionnement de la structure GIS IdA sont affectés sans contrepartie financière de la manière suivante :

- Le MESR a créé un emploi fléché d'ingénieur de recherche (IR) à temps complet au titre de l'Institut des Amériques et dédié spécifiquement à la coordination administrative et scientifique de l'IdA, emploi attribué à la Sorbonne Nouvelle.
- Le MESR a créé un emploi fléché d'ingénieur d'étude (IE) à temps complet au titre de l'Institut des Amériques et dédié spécifiquement à la gestion du secteur international et à l'appui de la gestion scientifique de l'IdA, emploi attribué au Campus Condorcet
- Sur budget propre de l'IdA : recrutement de CDD gérés par le CNRS.

Les moyens humains cités sont intégralement consacrés aux actions mises en œuvre par l'IdA dans le cadre de ses actions. Les moyens humains de l'IdA sont sous la coordination de l'ingénieur de recherche affecté à l'Université Sorbonne Nouvelle.

Gestion administrative et financière

Les moyens financiers de l'IdA sont gérés par l'UMR Prodig et la délégation régionale du CNRS de Meudon. Le CNRS donne aux personnes de l'IdA chargées de cette gestion l'accès aux moyens de gestion (logiciels, autorisations) afin qu'ils puissent se charger de l'ensemble des opérations courantes (bons de commande, mise en paiement des factures, dossiers de recrutement, etc.).

La délégation régionale de Meudon assure le suivi et le support administratif et financier, le contrôle des comptes et la présentation des bilans annuels. Elle se charge aussi de recouvrer les cotisations annuelles des membres de l'IdA et de mettre en place les conventions nécessaires pour la perception de recettes exceptionnelles. Elle se charge enfin de la mise en paiement des factures et de la signature des conventions nécessaires au versement des aides proposées par l'IdA à ses membres.

Hébergement sur le campus Condorcet

L'IdA a obtenu des locaux sur le campus Condorcet via l'Université Sorbonne Nouvelle. L'IdA est responsable du remboursement à l'Université Sorbonne Nouvelle des charges afférentes à cet hébergement sur présentation des factures concernées à la délégation régionale de Meudon. L'Université Sorbonne Nouvelle représente l'IdA dans les instances du campus Condorcet et s'engage à retransmettre à l'IdA toutes les informations diffusées dans ces instances.

Portage actuel et démarche scientifique

L'Université Sorbonne Nouvelle a donc été un acteur décisif dans la création du GIS tout comme le CNRS. Aujourd'hui le GIS est co-porté par le CNRS, l'Université Sorbonne Nouvelle et le Campus Condorcet.

La démarche de l'Institut des Amériques, structurée autour d'un dispositif documentaire et d'information scientifique qui a servi de modèle européen, s'est élargi à l'ensemble du continent américain. L'Institut des Amériques se propose de prendre en compte la nouvelle donne politique et scientifique interaméricaine, en affirmant le rôle stratégique de la France en Europe dans ce domaine. Le GIS a donc pour vocation de fédérer l'ensemble des équipes françaises dans cette perspective. Il se donne pour objectif d'organiser, en réseau, la grande majorité des centres spécialisés sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements français d'Amérique) et de réussir la mutualisation des projets et des moyens de tous ceux qui travaillent sur tout ou partie des Amériques, ceci en mobilisant ses partenaires européens et américains.

Cette démarche inédite, principalement orientée vers la recherche et la valorisation de la recherche, permet de doter la France d'une institution d'études centrale, en Europe, concernant l'ensemble du continent américain et favorise les échanges scientifiques entre équipes françaises et équipes américaines.

Article I - Désignation des membres, durée, objet

1.1 - Désignation des membres

1.1.1 Membres du GIS

La présente convention a pour objet le renouvellement du GIS Institut des Amériques. Elle correspond à la volonté des Membres d'encourager les études et les recherches sur les Amériques, notamment en développant et en promouvant la recherche, la valorisation de la recherche, l'international et les partenariats entre toutes les structures travaillant sur les Amériques.

Le GIS est formé des Membres, dont la liste figure en annexe 2 à la présente convention. D'autres établissements peuvent devenir membres du GIS. Leur participation au GIS en tant que membre de celui-ci est soumise à une décision unanime du

comité directeur ci-après défini. Toute nouvelle participation octroyant le statut de membre du GIS à un établissement fera l'objet d'un avenant à la présente convention, conclu dans les conditions prévues à l'article 2.2 de celle-ci.

La présente convention ne saurait, en aucun cas, être considérée comme un acte constitutif d'une entité dotée de la personnalité juridique. Le GIS ne peut en aucun cas constituer une autorité supérieure à celle des Membres. Il ne constitue pas une structure, au sens de la réglementation du CNRS.

L'activité du GIS est assurée par les équipes de recherche ou les structures dont la liste est jointe en annexe 3 à la présente convention. D'autres laboratoires peuvent être ajoutés à cette liste. Ces ajouts donnent lieu à la conclusion d'un avenant à la présente convention, dès lors qu'ils impliquent la participation au GIS d'un nouvel établissement doté de la personnalité juridique et assurant la (co-)tutelle desdits laboratoires. Dans le cas contraire, cette liste est actualisée par seule décision du Comité directeur du GIS, tel que défini à l'article 2.1.1 ci-dessous.

1.1.2 Partenaires ponctuels

Des organismes publics ou privés, concernés ou intéressés par les questions traitées par le GIS, peuvent participer à des actions spécifiques qu'ils ont décidé de soutenir ou auxquelles ils auront décidé de participer. Les modalités de ce partenariat sont définies par des conventions particulières conclues avec ces organismes au nom du GIS par l'une des Parties, mandatée à cet effet par décision du comité directeur ci-après défini, et dans les conditions fixées par celui-ci.

1.2 -Durée, modification, création

La présente convention, conclue pour une durée de cinq ans, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle pourra être renouvelée, prorogée et/ou modifiée par voie d'avenant.

1.3 -Objet

Les Membres décident de renouveler le GIS Institut des Amériques pour réaliser leurs projets communs portant sur les Amériques en renforçant la visibilité de la recherche française sur les Amériques et en créant les conditions favorables à la réponse à des appels d'offres, à des missions d'expertise et d'évaluation, à la constitution de dossiers thématiques, à la publication d'ouvrages et, enfin, à la réalisation de toutes opérations ou actions spécifiques inhérentes à sa mission.

Pour atteindre ces objectifs, l'Institut des Amériques est organisé en quatre domaines d'activités :

- 1 - recherche ;
- 2 – valorisation de la recherche ;
- 3 – coopération internationale ;
- 4 – partenariats.

Le programme scientifique détaillé du GIS figure en annexe 1 à la présente convention.

Article 2 – Organisation et fonctionnement

2.1 - Instances

Les organes de gouvernance du GIS sont les suivants :

- Le Comité directeur ;
- Le Bureau ;
- Le Conseil Scientifique.

2.1.1 – Comité directeur

2.1.1.1- Compétences

Le Comité directeur est l'instance représentant les Membres. Il a vocation à délibérer sur toute question relative à l'activité du GIS, notamment :

- L'admission de nouveaux établissements au GIS selon les modalités définies à l'article paragraphe 2.2.1– Adhésion et l'actualisation de la liste des structures participant aux activités du GIS et telles que mentionnées en annexe 3 à la présente convention,
- La définition et l'approbation du programme d'activité du GIS dans ses quatre domaines d'activité,
- Le choix des orientations du GIS, des projets à mener et des actions à entreprendre parmi les objets proposés par les Membres,
- L'initiative et le suivi des actions engagées,
- La délibération des questions budgétaires et financières afférentes au GIS, les orientations concernant son budget prévisionnel, l'approbation et l'exécution de son budget,
- L'examen du rapport d'activité du GIS et l'avis du Conseil scientifique sur celui-ci.

- L'élection des membres du Bureau et du Conseil Scientifique.

2.1.1.2 - Composition

Le Comité directeur est composé d'un ou deux représentant(s) de chaque Membre. Chaque Membre désigne son ou ses représentants selon ses règles propres et dispose d'une seule voix au Comité directeur.

Un représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et un représentant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, respectivement, sont invités de manière permanente aux réunions du Comité directeur. La fonction de membre du Comité directeur est bénévole.

La durée du mandat des membres du Comité directeur est de cinq (5) ans et court pour la durée de la présente convention. Le mandat des membres du Comité directeur ne peut aller au-delà du terme de la présente convention. Aussi, si l'un des membres du Comité directeur souhaite mettre un terme à son mandat, le Membre qui l'avait désigné désigne un autre représentant pour la durée du mandat restant à courir.

Les membres du bureau et les membres du Conseil scientifique du GIS assistent aux réunions du Comité directeur avec voix consultative.

2.1.1.3 - Fonctionnement

Le Comité directeur se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président, qui peut également le réunir à la demande du tiers de ses membres.

En plus des réunions formelles prévues à l'alinéa ci-dessus, le Président peut consulter les membres du Comité directeur par tout moyen que celui-ci aura approuvé.

L'ordre du jour de chaque réunion est établi par le Secrétaire général du GIS, en concertation avec le Président et le Bureau, et est adressé aux Membres, quinze jours avant la date de la réunion.

Le Comité directeur délibère à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés, sous réserve des décisions décrites aux articles 2.2 et 5.2.

Le Secrétaire général du GIS établit le procès-verbal de chaque réunion, lequel est adressé aux Membres pour approbation dans les quinze jours, avant diffusion définitive.

Des personnalités extérieures au Comité directeur peuvent assister en qualité d'experts aux séances de ce dernier, sur invitation du Président. Ces experts n'ont pas de voix délibérative.

2.1.2 Présidence du Comité directeur

Le Comité directeur élit (à la majorité simple des membres présents ou représentés, vote à bulletin secret), pour la durée de la présente convention, un Président.

Le Président du Comité directeur est mandaté pour représenter le GIS et siéger dans toutes les instances où le GIS pourrait être appelé à participer. Il peut se faire représenter par un membre du Bureau ou du Comité directeur.

Par ailleurs, le Président du Comité directeur, assisté par le Bureau, assure la responsabilité de la mise en œuvre des décisions du Comité directeur et de l'utilisation des moyens mis à la disposition du GIS.

A cette fin, il :

- Favorise les synergies entre les équipes de recherche listées en annexe 3 à la présente convention pour la mise en œuvre de l'objet de celle-ci ;
- Prépare avec l'aide du trésorier et présente au Comité directeur, pour approbation, le budget prévisionnel du GIS ;
- Prend en charge l'organisation de manifestations, la diffusion d'informations, la mise en place des relations entre les Membres et avec les tiers, partenaires du GIS ;
- Rapporte au Comité directeur l'avancement des travaux de recherche et les résultats obtenus au sein du GIS ;
- Adresse aux Membres un rapport annuel d'activité ;
- Rédige le rapport d'activité scientifique du GIS, le présente au Conseil Scientifique et le transmet au Comité directeur ;
- Assure l'interface entre le Comité directeur et le Conseil Scientifique ;
- Est responsable de la rédaction et de la diffusion des procès-verbaux des réunions du Comité directeur et du Conseil Scientifique ;
- Prépare et présente le programme annuel d'activité du GIS au Comité directeur.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou de révocation du Président, celui-ci est remplacé par l'un des Vice-présidents du GIS, qui est alors élu par le Bureau. Cette décision est ensuite présentée au Comité directeur suivant qui l'approuvera ou qui procédera à une nouvelle élection pour la durée du mandat restant à courir.

2.1.3 - Le Bureau

Le Comité directeur élit (à la majorité simple des membres présents ou représentés, vote à bulletin secret) le Secrétaire général, le Trésorier et les trois Vice-présidents du GIS, qui forment avec le Président le Bureau du GIS, pour la durée de la présente convention.

Le Secrétaire général assure la coordination des missions du GIS et organise le travail des personnes travaillant pour le GIS en lien avec le Président et le Bureau.

Le Trésorier gère les finances du GIS.

Le Bureau se réunit aussi souvent que nécessaire. Le Bureau appuie le Président pour l'accomplissement de ses missions et fait des propositions sur toute question relative à l'activité du GIS, notamment :

- la politique générale du GIS,
- le rapport de gestion du Groupement,
- la mutualisation des ressources des Membres et l'élaboration d'outils communs,
- la mise à disposition de ressources pour les projets et les équipes du GIS,
- les programmes engagés par l'Institut des Amériques,
- l'application des clauses de la présente convention en matière de confidentialité, de publications et d'exploitation des résultats issus des travaux du GIS,
- le règlement des questions budgétaires et financières.

Le Président, appuyé par le Bureau, met en œuvre la politique décidée par le GIS.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou de révocation d'un des membres du Bureau, ce dernier est remplacé par une personne proposée par le Bureau. Cette proposition est ensuite présentée au Comité directeur suivant qui l'approuvera ou qui procédera à une nouvelle élection pour la durée du mandat restant à courir.

Des personnalités extérieures peuvent être invitées aux réunions du Bureau et consultées par celui-ci à la demande d'un de ses membres, selon l'ordre du jour.

Le Bureau établit annuellement un rapport d'activité et un rapport financier, le présente au Conseil Scientifique et au Comité directeur.

Les fonctions des membres du Bureau sont bénévoles. Le CNRS permet au Secrétaire général du GIS de faire une demande de demi-délégation afin d'assurer les missions qui lui sont demandées tout au long de l'année.

2.1.4 - Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique définit les orientations scientifiques du GIS. Il est un organe consultatif garant de la pertinence et de la qualité scientifique des activités du GIS. Il fait des propositions d'actions, étudie les programmes d'activités du GIS et examine les résultats obtenus. Il étudie et donne son avis au Comité directeur sur le rapport d'activités scientifique et financier du GIS.

Le Comité directeur désigne quinze à vingt-huit (15 à 28) personnalités pour composer le Conseil Scientifique. Les membres de celui-ci sont choisis parmi les personnalités représentatives en raison de leur autorité dans les champs scientifiques concernés par l'objet du GIS avec une prise en compte de la variété des disciplines et des aires géographiques. 16 sont en poste en France, 4 représentent des jeunes chercheurs et 8 doivent être des personnalités en poste à l'étranger. Le Conseil Scientifique élit en son sein son Président et deux Vice-Présidents. Le Conseil Scientifique se réunit au moins une fois par an, à la demande du Président du GIS et en accord avec le Président du Conseil Scientifique.

Le Conseil Scientifique est désigné pour la durée de la présente convention.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou de révocation d'un des membres du Conseil Scientifique, le Comité directeur suivant désigne un remplaçant pour la durée du mandat restant à courir.

Le Bureau participe aux réunions du Conseil Scientifique avec voix consultative.

Les fonctions de membre du Conseil Scientifique sont bénévoles.

2.2 – Participation d'un établissement au GIS en tant que membre

La participation de nouveaux établissements au GIS est approuvée par un vote à l'unanimité des Membres, lequel est retranscrit dans le procès-verbal de la réunion du Comité directeur en question. L'adhésion des nouveaux Membres est ensuite formalisée par voie d'avenant à la présente convention, auquel sont parties le nouveau Membre et le Mandataire défini à l'article 2.3.2 des présentes, ce dernier disposant d'un mandat de signature des autres Membres pour conclure ledit avenant. Celui-ci est conforme au modèle figurant en annexe 5 à la présente convention.

2.3– Moyens/Domiciliation

2.3.1 – Moyens propres mis en œuvre directement par les Membres

Chaque Membre gère directement les moyens propres, humains et matériels, qu'il mobilise pour les besoins du GIS, en concertation avec le Bureau.

2.3.2 Moyens mis en commun

Le GIS bénéficie aussi, pour la durée de la présente convention et pour des dépenses ou actions communes, de moyens financiers communs que les Membres lui attribuent annuellement, sous réserve de l'exercice du droit de retrait prévu à l'article 5.1 de la présente convention.

La gestion des moyens financiers mis en commun dont dispose le GIS est confiée, à la date de prise d'effet de la présente convention, au CNRS, ci-après désigné le « Mandataire ». Cette gestion peut postérieurement être confiée à un autre Membre, par décision du Comité directeur, après proposition du Bureau.

Le Mandataire agit pour le compte du GIS dans les limites de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses approuvées par le Comité directeur, et s'engage à tenir une comptabilité analytique correspondante. Il rend compte au Président et lui communique un rapport annuel de gestion.

Le budget prévisionnel et l'arrêté des comptes du GIS sont adoptés à la majorité des deux tiers des membres, présents ou représentés, du Comité directeur.

Les moyens financiers mis en commun par les Membres sont listés en annexe 4 à la présente convention. Ces montants sont mentionnés nets de taxes, la TVA n'étant pas applicable. Cette annexe peut être modifiée par décision du Comité directeur.

Le budget prévisionnel et l'arrêté des comptes du GIS sont soumis à l'approbation du Comité directeur.

2.3.3 Domiciliation administrative

La domiciliation du GIS est fixée au Campus Condorcet 5, cours des humanités 93322 Aubervilliers cedex.

L'unité assurant la gestion financière du GIS est le Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), unité mixte de recherche n°8586.

Tout changement de domiciliation est décidé par le Comité directeur et consigné dans le procès-verbal correspondant.

2.4 – Commissions techniques ou Groupes de travail

Le Comité directeur peut mettre en place toute commission technique ou tout groupe de travail nécessaire pour étudier ou réaliser un projet ou une action dans le cadre du GIS ; un animateur de ladite commission ou dudit groupe de travail rend compte des résultats qu'elle/il a obtenus au Comité directeur, et des difficultés éventuelles de réalisation et de toute mesure prise pour surmonter cette situation.

2.5 – Evaluation/Contrôle

Tous les ans, le GIS présente un rapport d'activités scientifique et financier. Ce rapport, rédigé par le Bureau du GIS, est présenté au Conseil Scientifique pour information et avis, et transmis au Comité directeur.

L'activité du GIS est évaluée régulièrement par les instances compétentes des Parties, selon les règles respectivement en vigueur au sein de ces organismes.

Les Membres disposent d'un pouvoir de contrôle sur l'utilisation des financements de nature publique affectées au GIS dans le cadre des règles de la comptabilité publique.

Article 3 – Propriété intellectuelle/Publications

3.1 - Connaissances antérieures

Chacun des Membres demeure propriétaire des connaissances et résultats, ainsi que des droits de propriété intellectuelle lui appartenant, développés ou acquis antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente convention ou qu'il détient en dehors du cadre de celle-ci. Les autres Membres ne se voient attribuer aucun droit sur lesdites connaissances et résultats du fait de la présente convention

Sous réserve des droits des tiers, chacun des Membres dispose d'un droit d'usage non exclusif, non transférable sur les connaissances et résultats visés au précédent alinéa et nécessaires à l'accomplissement de l'objet du GIS

3.2 - Connaissances nouvelles

Chaque Membre est propriétaire des résultats obtenus par elle seule dans le cadre de la présente convention, qu'ils puissent ou non être protégés par un droit de propriété intellectuelle. Cette Partie décide seule des mesures de valorisation et de protection à prendre, et les engage en son seul nom. Les résultats issus du GIS sont réputés être la copropriété à parts égales des Membres ayant participé à leur obtention. Les éventuelles demandes de titres de propriété intellectuelle en découlant sont déposées aux noms conjoints des Membres copropriétaires.

Les Membres excluent a priori toute exploitation commerciale des résultats issus du GIS. Par exception, un règlement de copropriété est établi entre les Membres copropriétaires, en matière de protection et d'exploitation desdits résultats, en cas de projet d'exploitation effective, le cas échéant. Ce règlement désigne, en particulier et conformément à la réglementation applicable, l'un des Membres pour assurer la maîtrise d'œuvre de la gestion des droits de propriété et des contrats d'exploitation, pour le compte commun, ci-après désigné le « Mandataire unique ».

Le Mandataire unique est désigné en application des dispositions du décret n° 2020-24 du 13 janvier 2020 relatif à la gestion de la copropriété des résultats de recherche, au mode de désignation et aux missions du mandataire unique prévu à l'article L. 533-1 du code de la recherche. Ses missions sont celles fixées par ce décret.

Les Membres copropriétaires de résultats issus du GIS s'engagent à les mettre à la disposition des autres Membres, qui peuvent les utiliser librement pour leurs besoins de recherche, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

3.3 - Publications

La publication des résultats issus des travaux réalisés dans le cadre de la présente convention se fera conformément aux accords passés entre les Membres concernés ou, à défaut, selon les usages de la communauté scientifique. Les publications issues desdits travaux feront mention du lien avec le GIS.

Pendant la durée du GIS et les deux ans qui suivent le terme ou la résiliation de la présente convention, chaque Membre s'engage à soumettre ses éventuels projets de diffusion à l'accord des autres Membres concernés, notamment pour éviter les situations de concurrence non coordonnée de diffusion, en particulier pour des bases de données d'information ou documentaires. Si le Membre qui soumet ne reçoit pas une réponse des autres Membres concernés dans les trente (30) jours après la réception du projet de publication ou de présentation, il peut procéder à sa publication ou à sa présentation. Les autres Membres concernés peuvent néanmoins refuser, par réponse motivée, la publication dans le délai susmentionné. Aucun des Membres concernés ne pourra, en tout état de cause, refuser son accord au-delà des six mois suivant la demande, sauf si les informations contenues dans la publication offrent un intérêt de nature industrielle, commerciale ou stratégique pour l'un des Membres concernés.

Chaque Membre s'engage à échanger toutes les informations nécessaires au fonctionnement optimal de la collaboration renouvelée au titre de la présente convention, dans la mesure où il peut le faire librement au regard des engagements qu'il a contractés antérieurement avec des tiers.

Chacun des Membres s'interdit de diffuser ou de communiquer à des tiers des informations qui lui auront été désignées comme confidentielles par le Membre dont elles proviennent et, dans ce cas, s'engage à ce que ces informations, désignées comme confidentielles :

- ne soient divulguées qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et ne soient utilisées par ces derniers que pour l'exécution de l'objet de la présente convention ;
- ne soient ni divulguées, ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement aux tiers ou à toute personne autre que celles mentionnées à l'alinéa ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit du Membre propriétaire ;
- ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par le Membre de qui elles émanent et ce, de manière spécifique et par écrit.

Les obligations définies ci-dessus cessent de s'appliquer aux informations qui :

- sont dans le domaine public ou qui y tombent autrement que par le fait du Membre destinataire de l'information ;
- sont déjà en la possession ou sont communiquées au Membre destinataire par des tiers non tenus au secret.

Il est expressément convenu que la divulgation par les Membres, entre eux, d'informations, au titre de la présente convention, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant, de manière expresse ou implicite, au Membre qui les reçoit, un droit quelconque (au terme d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les interventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces informations.

Au cas où une invention potentiellement brevetable serait identifiée dans un manuscrit pour publication ou présentation, les Parties conviennent que la publication de ce manuscrit peut être retardée afin de permettre le dépôt approprié d'une demande de brevet, le cas échéant, sur cette invention pendant un délai ne pouvant pas excéder dix-huit (18) mois à partir de la date où la publication du manuscrit est soumise pour avis. Durant ce délai, le dépôt d'une demande de brevet est préparé ou la décision de ne pas déposer une telle demande est prise.

Les stipulations du présent article ne peuvent faire obstacle à l'obligation qui incombe aux chercheurs impliqués d'établir leur rapport annuel d'activité pour le Membre dont ils relèvent, cette communication à usage interne ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle.

Chaque Membre garantit l'accès, en tout temps, dans le cadre de la présente convention, de ses locaux aux agents mandatés des autres Membres sous réserve du respect des procédures d'accès en vigueur.

Les publications et communications des études accomplies dans le cadre de la présente convention font apparaître le nom du GIS et le lien avec les Membres.

Article 4 – Contrats de recherche

Des financements complémentaires peuvent être recherchés par les Membres auprès de tiers. Les contrats ou conventions conclus à cet effet sont négociés, signés et gérés par le Mandataire au nom et pour le compte des autres Membres, conformément à la réglementation applicable et à ses règles propres.

Le Mandataire communique une copie des contrats signés, le cas échéant, aux autres Membres et à la demande de ceux-ci, par l'intermédiaire du Bureau du GIS.

Article 5 – Retrait, exclusion, litiges, résiliation

5.1– Retrait

Chacun des Membres peut se retirer du GIS sous réserve d'observer un préavis de six mois, adressé au Président du Comité directeur et d'avoir poursuivi les opérations communes dans lesquelles il était engagé jusqu'au terme de l'exercice budgétaire en cours. Le retrait du Membre intervient au terme de l'année civile au cours de laquelle la demande de retrait est adressée au Président du Comité directeur.

5.2 – Exclusion

Le Comité directeur peut exclure un des Membres, après un préavis d'un mois notifié à celui-ci par lettre recommandée avec avis de réception du Président du Comité directeur, pour inexécution des obligations acceptées par ce Membre dans le cadre de la présente convention. L'exclusion doit être votée au Comité directeur à l'unanimité des Membres présents ou représentés, le Membre concerné étant préalablement entendu et ne prenant pas part au vote.

5.3 – Litiges

Si des difficultés surviennent entre les Membres à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Membres rechercheront une solution amiable. Le Comité directeur pourra, si possible, résoudre le différend qui, s'il subsiste plus de 6 mois, sera en dernier ressort porté devant la juridiction compétente.

5.4 - Résiliation

La résiliation de la présente convention peut- être décidée à l'unanimité des membres du Comité directeur convoqués sur un ordre du jour précisant que la résiliation est demandée.

Article 6 – Annexes

La présente convention intègre cinq (5) annexes :

- Le programme d'activité du GIS, annexe 1 ;
- La liste des Membres, annexe 2 ;

- La liste des laboratoires participant aux activités du GIS, annexe 3 ;
- Le montant des contributions financières des membres de l'Institut des Amériques, annexe 4 ;
- Modèle d'adhésion du GIS d'un nouveau membre, par avenant, annexe 5.

Fait à Paris, le 28/10/2022

Pour le CNRS, », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

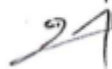
Madame Catherine LARROCHE,
Déléguée régionale Ile-de-France Meudon



Pour le Président Directeur Général du CNRS
et par délégation
La Déléguée régionale Ile-de-France Meudon
Catherine LARROCHE

Pour l'EHESS, en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Romain HURET,
Président

 Par délégation du Président de l'EHESS
La directrice Générale des services
Claire de MARGUERIE

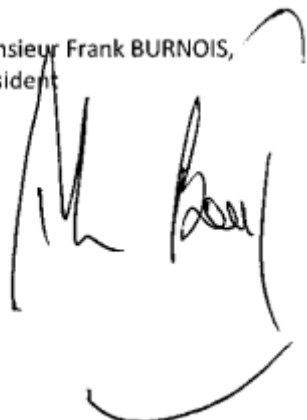
Pour l'ENS, en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Frédéric WORMS,
Directeur



Pour l'ESCP, en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Frank BURNOIS,
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frank Burnois', written over the typed name. The signature is stylized and cursive.

Pour la FMSH, en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame H el ene VELASCO-GRACIET,
Pr esidente



Pour l'INALCO, en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

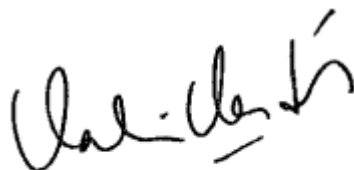
Monsieur Jean-François HUCHET,
Président



Pour le Président | Valérie Liger-Belair
et par délégation | Directrice Générale des Services
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
inalco
Institut national des langues
et civilisations orientales

Pour l'IRD, en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Valérie VERDIER,
Présidente-directrice générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Verdier', with a stylized flourish at the end.

Valérie VERDIER
Présidente-directrice générale

Pour l' «Université de Bourgogne», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Vincent THOMAS,
Président

19/10/22



Pour CY, en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur François GERMINET,

Président



François Germinet
Président
CY Cergy Paris Université

François
Germinet
2022.10.28
16:45:40
+02'00'

CY CERGY PARIS UNIVERSITE
33, boulevard du Port
95011 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. 01 34 25 60 00

Pour l' «Université Evry Val d'Essonne », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Patrick CURMI,
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.


Pour l' «Université de Lille », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Régis BORDET,
Président



Pour «Paris Cité», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Christine CLERICI,
Présidente



U Université
de Paris

Adeline Lassaux
Directrice Pôle Coordination de la Stratégie Scientifique
Direction générale déléguée - D.R.I.V.E
Par délégation de la Présidente

Pour « Paris 1», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame NEAU-LEDUC
Présidente

26 octobre 2022



Pour « Paris 3», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Jamil Jean-Marc DAKHLIA,
Président



Pour « Sorbonne Université », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

le 06/02/2023

Madame Nathalie DRACH-TEMAM,
Présidente

Pour la présidente de Sorbonne Université
par délégation
la directrice de la recherche et de la valorisation
de la Faculté des Lettres
 Elena BILLI-RIZZA

Pour «Paris 8», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Annick ALLAIGRE,
Présidente



Pour «Paris 13», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Christophe FOUQUERÉ,
Président



Pour l' «UPEC», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ,
Président



Pour le Président et par délégation
Directeur Général des Services

Frédéric DEHAN

Pour «UG.Eiffel », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Claude MARIN-LAMELLET
Vice-président International adjoint, par délégation,

Le 21 Octobre 2022




Université
Gustave Eiffel
Vice-Présidence International

Pour l' «Université de Nanterre», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Philippe GERVAIS-LAMBONY,
Président



Pour « l'UPJV », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Mohammed BENLAHSEN,
Président



Pour l'«Université de Strasbourg», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Michel DENEKEN,

Président

Le Président de l'Université
de Strasbourg
Par délégation
Le Vice-Président Recherche,
Formation doctorale et Science ouverte
R. BARILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Barillon', written in a cursive style.

Pour l'«UVSQ», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Alain BUI,
Président



Pour l'«Université d'Angers», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Christian ROBLEDÓ,
Président



Pour l'«UBO», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Matthieu GALLOU,
Président



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Gallo', written over a circular official stamp. The stamp is from the University of Brittany Occidentale (Université de Bretagne Occidentale) and contains the text 'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE' and '1863'.

Pour l'«UBS», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Virginie DUPONT,
Présidente

Signé par : Virginie Dupont
Date : 07/09/2022
Qualité : La Présidente



Pour l'«Université de Caen», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Lamri ADOUI,
Président


Pr le Président et par délégation



Eric LEROY DU CARDONNOY

Pour «Université du Mans», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Pascal LEROUX,
Président

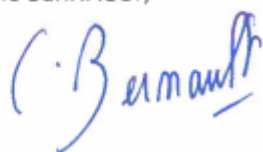


Le Président
Le Mans Université

Pascal LEROUX

Pour «Nantes Université», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Carine BERNAULT,
Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by 'Bernault'.

Pour «l'Université de Poitiers», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Virginie LAVAL,
Présidente



Pour l'«Université de Rennes 2», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Christine RIVALAN GUEGO,
Présidente



Christine Guégo

Pour l'«Université de Rouen Normandie», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Joël ALEXANDRE
Président



Pour la «Casa de Velázquez», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Nancy BERTHIER,

Présidente



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "CASA DE VELÁZQUEZ" at the top, "LA DIRECTRICE" in the center, and "MADRID" at the bottom.

Pour «Sciences Po Toulouse », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Eric DARRAS,
Président



Toulouse, le 21/01/23

Pour l' «Université Bordeaux Montagne», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Lionel LARRÉ,
Président



Pour l' «Université de Guyane», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Antoine PRIMEROSE,
Président



Pour l'«Université de La Rochelle», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Jean-Marc OGIER,

Président

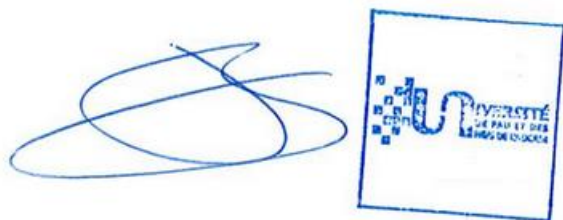


Par délégation le Directeur de la Recherche
et administration de l'Institut LUDI

Jean-Marc Wallet

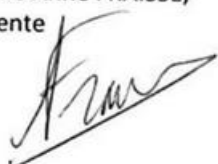
Pour l'«Université de Pau et des Pays de l'Adour», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Laurent BORDES,
Président



Pour l'«Université Montpellier 3», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Anne FRAISSE,
Présidente



Pour l'«ENS Lyon », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Yanick RICARD,
Administrateur provisoire

13/03/2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ricard', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour l'«Université de Toulouse», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Emmanuelle GARNIER,
Présidente



Pour «Sciences po Lyon en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Hélène SURREL
Directrice



Pour «Aix Marseille Université», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Eric BERTON
Président



Pour l'«Université d'Avignon», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Philippe ELLERKAMP,
Président

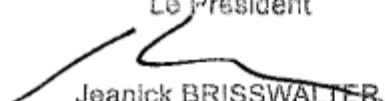
Le Président d'Avignon Université

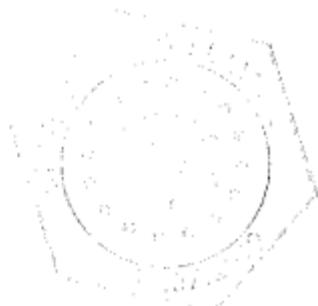
Philippe ELLERKAMP



Pour l'«Université Côte d'Azur», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Jeanick BRISSWALTER,
Président

Université Côte d'Azur
Le Président

Jeanick BRISSWALTER.



Pour l'«Université de Grenoble Alpes », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Yassine LAKHNECH,
Président

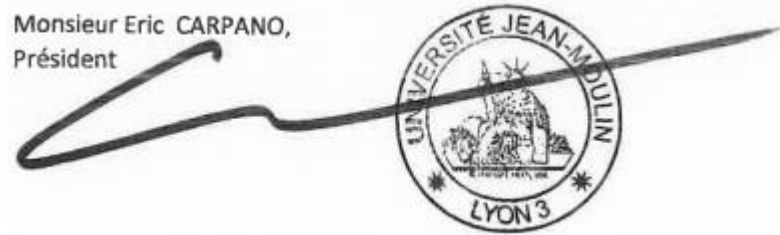
12 OCT. 2022



Pour le Président et par délégation
Le Vice-président Recherche
Hervé COURTOIS

Pour l' «Université Lyon 3, en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Eric CARPANO,
Président



Pour « Université Lyon 2 », en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Madame Nathalie DOMPNIER,
Présidente

14/09/2022



Pour «L'Université de Tours», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Arnaud GIACOMETTI,
Président

A. Giacometti



Pour «Université Savoie Mont Blanc», en cinquante et un (51) exemplaires originaux :

Monsieur Philippe GALEZ,
Président

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente Recherche



Maroua SABATIER

ANNEXE 1. PROGRAMME SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT DES AMERIQUES

I. PRESENTATION DE L'IDA

Structure originale dans le paysage universitaire, l'Institut des Amériques regroupe en 2018 60 établissements universitaires et de recherche et constitue un réseau présent dans toute la France. Cette présentation se propose de retracer la trajectoire de cette expérience et de présenter ses lignes d'action qui visent principalement au développement des études américanistes en France et à l'intensification de l'interaction entre ses membres autour de projets communs.

1. Rapide historique de l'IdA

Le latino-américanisme a enclenché dès le début des années 1980 une dynamique de constitution d'un réseau national ayant comme pilier l'interdisciplinarité et la documentation scientifique avec la constitution du GRECO 26, devenu GDR puis GIS Amérique latine, ce dernier dirigé notamment par Romain Gaignard, Yves Saint-Geours puis Jean-Michel Blanquer. En 1998 naît le projet de création d'un Institut dont le champ serait étendu à l'ensemble du continent américain et des Caraïbes, intitulé Institut des Amériques. En février 2000 il a été intégré dans le plan U3M avec comme perspective d'être implanté dans la ZAC Tolbiac. Quelques mois plus tard J.-M. Blanquer et J.-M. Lacroix montent un dossier préparatoire pour le contrat quadriennal 2001-2004 de l'Université Paris 3 intitulé « Vers l'Institut des Amériques ».

Dès novembre 2001, à la demande du Ministre de l'Education nationale, M. Jean-Michel Blanquer, alors directeur de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (IHEAL), remet un rapport sur ce projet. De très nombreuses entrevues avec les différents partenaires potentiels, scientifiques et institutionnels (Universités, Directions des ministères, Mairie de Paris, Mairie du 13^{ème} arrondissement, Conseil Régional d'Ile de France, SEMAPA, ...) ont nourri la rédaction de ce document qui indique les enjeux du projet, définit ses contenus et propose des schémas institutionnels et d'implantation.

Après le 11 septembre 2001, l'absence d'un pôle d'expertise sur l'Amérique du Nord est apparue plus fortement encore comme une carence incompréhensible du dispositif universitaire français. Le rapport avait souligné la nécessité de créer l'équivalent, pour l'Amérique du Nord, de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine. Mais au-delà de ce rééquilibrage Nord/Sud dans le domaine des recherches américanistes, le regroupement, en un seul lieu, des ressources documentaires relatives au continent américain était un aspect essentiel de ce projet. Du côté des études nord-américanistes, le rapport de Jean Kempf fait des propositions pour améliorer le dispositif, met en place un comité de pilotage et préconise l'organisation des Assises de la recherche nord-américaine en France, qui n'auront finalement pas lieu.

En juin 2002 l'Institut des Amériques organise son premier colloque : « L'intégration dans les Amériques : dix ans d'ALENA », inaugurant une série d'événements annuels qui perdure jusqu'à aujourd'hui (document 1). Ceux-ci sont l'occasion de proposer des analyses sur des thèmes précis mais aussi de valoriser l'IdA par la participation de figures de premier plan, comme par exemple Edgar Morin en 2009, François Jullien en 2016 ou Bernard Stiegler en 2017.

Document 1 : Les colloques/Congrès de l'IdA depuis 2002

Année	Titre	Lieu
2002	L'intégration dans les Amériques : dix ans d'ALENA	Paris
2003	Voter dans les Amériques	Paris
2004	Être Indien dans les Amériques	Paris
2005	Intégrations dans les Amériques	Paris
2006	Egalité et inégalités dans les Amériques	Paris
2007	Religions dans les Amériques	Toulouse
2008	Politique étrangère dans les Amériques : entre crises et alliances	Paris
2009	Les Amériques face à la crise	Paris
2010	Territoires métropolitains dans les Amériques : énergie, environnement, économies	Paris
2011	Repenser les intégrations régionales dans les Amériques au prisme de la personne	Rennes
2012	La migration en héritage dans les Amériques	Paris
2013	Femmes dans les Amériques	Aix en Provence
2014	Aires culturelles	Paris
2015	Ressources et innovations dans les Amériques	Toulouse
2016	L'Asie et les Amériques aujourd'hui	Paris
2017	Amériques / Europe, les humanités numériques en partage ? Enjeux innovation et perspectives	La Rochelle

En 2003, plusieurs universités se sont associées à Paris 3 autour de ce projet, notamment celles qui participent déjà du GIS Amérique latine, dont le siège est situé à l'Université Toulouse-Le Mirail. L'idée est de créer un Groupement d'intérêt public (GIP). Le projet est structuré autour de 3 champs disciplinaires et 12 axes transversaux dont chacun est assorti de fiches recensant les centres de recherche susceptibles d'être associés au niveau national (préfiguration des activités scientifiques). En février 2004 une réunion interministérielle valide la recommandation de création d'un GIP « Institut des Amériques » et en mars 2004 la convention de constitution du GIP est validée par 17 établissements lors d'une réunion à Paris 3.

Document 2 : Structuration thématique initiale de l'IdA

1 - Politique et société	2 - Histoire et cultures
<ul style="list-style-type: none"> • Population, mobilités spatiales et relations de genre • Vie politique et institutionnelle • Dynamiques urbaines comparées • Violences, armées et sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Anthropologie, métissage et multiculturalismes • Littérature(s) des Amériques • Médias et industries culturelles • Histoire comparée
3 - Relations internationales et économie	
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrations régionales • Géopolitique des ressources naturelles et environnement • Triangle atlantique et diplomatie américaines • Economie politique internationale et développement 	

En 2005, le ministre de l'Education nationale François Fillon donne à J. M. Blanquer, recteur de Guyane, mission « d'actualiser et de réviser le rapport de 2001 ». Malgré une demande de reconduction suite à l'expertise de la tutelle qui souligne l'intérêt de créer un centre d'excellence manquant dans le paysage universitaire français, le PPF n'est pas reconduit. En parallèle de la constitution du GIP, une réflexion est engagée pour faire évoluer le GIS Amérique latine vers un GIS Amériques. En 2006 un rapport est remis au ministre G. de Robien sur les avancées du projet Institut des Amériques.

En 2006, une demande de RTRA¹ est déposée. Le projet Institut des Amériques n'est pas retenu mais il reçoit une appréciation positive par le comité d'évaluation qui décide d'accorder un crédit d'un million d'euros. En 2007, après un rapport très complet sur le projet de création (volets recherche, enseignement, documentation, relations internationales, partenariats), la création de l'Institut des Amériques est annoncée le 5 mars par le Ministre de l'Education nationale à l'Académie des Sciences Morales et Politiques devant les académiciens et tous les ambassadeurs des Amériques. L'engagement financier de l'Etat et de la Région sur ce projet est important : en plus de la dotation de 1 million d'euros qui est versée pour une durée de 4 ans, la région débloque 5,5 millions d'euros dans le contrat de plan Etat-Région pour la constitution du projet immobilier. Le siège social du GIS Amérique latine est alors transféré de Toulouse à Paris, et un poste de conservateur de bibliothèque créé à Paris 3 pour la constitution de la future bibliothèque des Amériques. En juillet 2007 les statuts du nouveau GIS sont ratifiés par les instances compétentes de chaque établissement. En décembre a lieu la première réunion du Conseil de groupement avec 21 membres fondateurs. Le GIS est alors structuré en pôles régionaux, et en groupes de travail. 6 institutions demandent leur adhésion portant le total à 27 membres. En plus de la composition du bureau, la procédure de désignation du Conseil scientifique est adoptée. La création de pôles internationaux est décidée.

Document 3 : Les 59 membres de l'IdA par année d'adhésion

Année	Institutions	Total
Fondateurs	Paris 3, CNRS, IRD, EHESS, IEP de Paris, Université Toulouse 2, Université Rennes 2	7
Membres du GIS Amérique latine ayant rejoint l'IdA	CEMCA, IFEA, IEP d'Aix en Provence, Université de Bordeaux 3, Université de Clermont Ferrand 2, Université de Grenoble 2, Université de Lille 1, Université de Lille 3, Université de Lyon 2, Université de Paris 1, Université de Paris 10, Université de Poitiers, Université de la Rochelle, REDIAL	21
2007	IEP de Grenoble, Université de Pau, Paris 7, Paris 8, Paris 13 et Université de Versailles-Saint-Quentin	27
2008	Université Aix-Marseille 1, Université de Marne-la-Vallée, Montpellier 3, Université de Nantes, ESCP-Europe, IEP de Rennes, IEP de Toulouse	34
2009	Université d'Angers, université de Bretagne Occidentale, université de Bretagne Sud, université du Maine	38
2010	Université des Antilles-Guyane, Université de Rouen, FMSH	41
2011	Université de Cergy-Pontoise, Université Paris Est-Créteil, Université Rennes 1	44
2012	Université de Strasbourg, Université d'Evry-val-d'Essonne, Université de Bourgogne (Dijon), Université de Limoges, Université Montesquieu Bordeaux IV, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, Université Joseph Fourier Grenoble	51
2013	Université Paris-Sorbonne (Paris 4), CIRAD	53

¹ Réseau technique de recherche avancée, appel d'offre du 22/05/2006 qui prévoit 300 millions d'euros pour une dizaine de projets retenus.

2014	Université Nice Sophia Antipolis, Université Stendhal Grenoble 3, ESSEC, Sciences Po Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3	58
2015	Casa de Velázquez, Université de Lille 2, Université Paris Dauphine	61
2017	Université de Caen, École Normale Supérieure de Lyon, École Normale Supérieure, Université de Guyane	62
2018	INALCO	60

En 2008, le 2e conseil de groupement voit 7 nouvelles demandes d'adhésion. L'IdA groupe alors 34 membres. En juin a lieu la première réunion du Conseil scientifique, dont Laurence Whitehead (Nuffield college, Oxford) est élu président. En septembre, lors d'une audience au cabinet du MESR, la participation de l'IdA au campus Condorcet est décidée. En octobre un forum est organisé par le Ministère des affaires étrangères et européennes, la Banque interaméricaine de développement et l'Institut des Amériques à la BNF : « L'union européenne et l'Amérique latine/Caribbes face aux défis de la mondialisation : quel partenariat après le Sommet de Lima ? » avec la participation de Bernard Kouchner et de Dominique Strauss-Kahn. Le mois suivant sont organisées les premières doctoriales de l'IdA.

En 2009, 4 nouvelles demandes d'adhésion sont acceptées par le conseil de groupement. En octobre le rapport de B. Larroutourou (schéma directeur immobilier « Pour rénover l'enseignement supérieur parisien » remis à Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche) prévoit pour l'IdA en un premier temps des locaux tampons rue du Chevaleret et en un deuxième temps une implantation soit sur Condorcet soit sur Paris Rive gauche. Les activités scientifiques sont désormais en place sur une base régulière : prix de thèse, aides à la recherche... ; et le site web de l'IdA est lancé. Certaines activités de grande visibilité sont organisées comme une conférence d'Arturo Valenzuela (secrétaire d'Etat adjoint du président Obama) à la MAL (Maison de l'Amérique latine) en 2010. L'Institut participe aussi à des appels d'offres remportant des études auprès de l'Agence française de développement. Celles-ci donneront lieu à la publication de plusieurs rapports dont « les enjeux du développement en Amérique latine » (2010).

Jusqu'à fin 2010 l'IdA a fonctionné dans les locaux de l'IHEAL, grâce au soutien de ses personnels et de ceux du CREDA (Centre de recherche et de documentation des Amériques). Les choses changent alors car l'IdA devient une entité administrative autonome disposant de deux postes permanents, un d'ingénieur de recherche pour appuyer le secrétaire général, localisé à l'Université Paris 3, et un poste d'ingénieur d'étude pour la diffusion de l'information scientifique et la valorisation, localisé à l'Université de Toulouse. Un fonds de dotation est par ailleurs créé afin de pouvoir recevoir des donations privées.

Le 5e conseil scientifique est délocalisé à Toulouse en parallèle du congrès européen du CEISAL. Le 6e conseil de groupement valide, lui, la création d'une revue électronique *Idées d'Amérique – IdeAs*. Toujours en 2010, l'IdA devient destinataire d'un volant de quatre contrats doctoraux chaque année, dont les bénéficiaires sont affectés dans les pôles internationaux de l'Institut, ce qui lui permet de marquer sa présence dans 12 villes des Amériques. Enfin, l'IdA acquiert en 2010 le statut de partenaire privilégié de la Fondation Europe-Amérique latine et Caraïbes (EURO-LAC, devenue EU-LAC par la suite), avec la charge de travailler sur les questions d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Institut s'installe début 2011 dans ses locaux de la rue du Chevaleret, disposant de 750 m² dans lesquels sont hébergés, en plus de la cellule permanente, un fonds documentaire nord-américaniste, des équipes de recherche et des activités des membres de l'IdA. En juin 2012 il organise un premier colloque en partenariat avec la Fondation EU-LAC sur le thème des « Intégration régionale et relations bi-régionales UE – ALC ».

2013 est une année charnière qui voit la confirmation de l'Institut des Amériques comme une des structures importantes dans le paysage universitaire français. En premier lieu le GIS est prolongé pour 5 ans. Le principe d'une cotisation annuelle s'appliquant à ses membres est voté et appliqué à partir de cette année. Il s'agit à la fois de marquer l'importance que chaque partenaire attache à la structure mais aussi de renforcer le budget de fonctionnement afin de donner une plus grande capacité d'action. Le CNRS, de son côté, décide également de soutenir le GIS de manière annuelle. Sur le plan des locaux, la restructuration de l'immobilier universitaire parisien impose de quitter la rue du Chevaleret pour occuper un étage dans les locaux du CNED à Vanves, en attendant le déménagement vers le campus Condorcet. Sur le plan international, sa visibilité est importante du fait de l'organisation du premier Sommet académique UE-CELAC en janvier 2013 à Santiago du Chili en partenariat avec le Centre Latino-Américain pour les Relations avec l'Europe (CELARE), les ministères des Affaires étrangères du Chili et de la France et la Fondation EU-LAC. Un sommet s'est tenu à Bruxelles en 2015.

En 2014 l'IdA s'associe à la politique du CNRS en faveur du développement des études aréales et consacre son colloque annuel, organisé en partenariat avec les autres GIS soutenus par le CNRS, à la question des aires culturelles.

En 2016, diverses décisions ont permis des avancées décisives dans le dossier Condorcet, notamment le vote définitif du Conseil d'administration de l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3 en faveur du projet et la signature des contrats pour la première phase des travaux. La perspective d'un déménagement de l'IdA au sein de ce campus innovant et centré sur les Sciences humaines et sociales devient donc concrète, et l'Institut s'efforce de mettre en place des actions qui valoriseront les études aréales, en particulier américanistes, dans ce nouvel ensemble.

Le CNRS a demandé aux 4 GIS d'études aréales de faire un état des lieux de la recherche dans leurs aires respectives. En plus d'un panorama d'ensemble de « l'américanisme » en France, [Les études sur les Amériques en France, le livre blanc de l'IdA publié en janvier 2017](#) présente une synthèse pour la plupart des disciplines de sciences humaines et sociales et pour chacun des trois espaces : Amérique du nord, Amérique latine et Caraïbes. Il présente aussi une riche synthèse des centres de documentation et des bibliothèques qui disposent de fonds américanistes.

En janvier 2018 les membres du Conseil de groupement décident de prolonger le GIS pour 5 ans et de mettre en place un co-portage du réseau par l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 et le CNRS (mandataire).

L'IdA dispose de [locaux situés à Vanves](#) à proximité de la ligne 12 du métro. Il y maintient son équipe permanente mais y accueille aussi des équipes de recherche, des chercheurs étrangers et des doctorants. Ces locaux sont également équipés pour que les membres de l'IdA puissent y organiser des réunions et séminaires et consulter le fonds documentaire nord-américaniste. L'IdA a vocation à déménager sur le [Campus Condorcet](#) à partir de l'été 2019.

RECHERCHE

L'Institut des Amériques soutient une [cinquantaine d'événements scientifiques \(AMS\)](#) organisés par ses membres par an. Les aides sont attribuées par les pôles régionaux à la suite d'un appel coordonné. Les financements sont accordés en priorité aux projets (colloques et séminaires, publications, actions innovantes...) présentant une dimension internationale et permettant de mettre en relation chercheurs français et étrangers. L'interdisciplinarité et la dimension transaméricaine ou comparatiste sont encouragées. L'IdA organise également un [colloque](#) dans l'un des établissements membres (16 colloques réalisés depuis 2002, voir document 1) qui devient [congrès biennal](#) à partir de 2019.

La recherche doctorale constituant un maillon essentiel pour la progression des connaissances, l'Institut soutient par ailleurs des [recherches de terrain au profit des doctorants du réseau \(ARD\)](#) en décernant une vingtaine de bourses par an. Il dispose aussi d'un [volant annuel de quatre contrats doctoraux](#) qui sont décernés à des candidats souhaitant s'implanter dans ses pôles internationaux. Il décerne enfin chaque année un [prix de thèse](#) qui prend la forme d'une aide à la publication des meilleurs travaux sur les Amériques, en privilégiant les travaux transversaux nord/sud.

Sur le plan des publications, l'IdA soutient la parution d'une dizaine d'ouvrages chaque année, en particulier au travers d'un [partenariat avec les Presses de l'Université de Rennes \(Collection des Amériques\)](#). Il dispose également d'une [revue en ligne Idées d'Amérique – IdeAs](#) qui publie deux numéros par an et est diffusée sur le portail [openeditions.org](#).

VALORISATION

Sur le plan de la valorisation de la recherche, l'IdA entretient des moyens de diffusion des actualités scientifiques autour des Amériques par le biais de plusieurs canaux, notamment son [site web](#) en 4 langues, et des lettres circulaires ([Actualités de l'IdA](#), [Lettre de l'IdA](#), [Echos des Amériques](#), [Transaméricaines](#)). Il maintient et met à jour des [bases de données des chercheurs français sur les Amériques](#) et des [formations universitaires dédiées aux Amériques](#). Son nouveau programme numérique met l'accent sur les nouveaux canaux de diffusion, en particulier les vidéos. Ici aussi plusieurs formats sont proposés : « [Avis d'expert](#) », films courts de 7 minutes qui font le tour d'une question précise ; « [Entrevue](#) » qui propose une interview avec un expert sur un sujet d'actualité ; « [les thèses de l'IdA en 180 secondes](#) » qui présente sous une forme très synthétique des travaux de doctorat en cours. [Consulter les vidéos de l'IdA en ligne.](#)

INTERNATIONAL

L'Institut des Amériques est physiquement présent dans les Amériques au travers de ses [12 pôles internationaux](#). Dans chacun d'eux un doctorant contractuel organise des événements scientifiques qui promeuvent les liens avec le tissu universitaire local et peut être mobilisé par les membres du réseau afin de favoriser leur implantation sur place. L'IdA mène une réflexion sur les chaires et les professeurs invités américains et américanistes des universités membres du réseau.

Les 12 pôles internationaux de l'Institut des Amériques



PARTENARIATS

Partenariats généraux

Un des rôles de l'Institut des Amériques est de valoriser la recherche en dehors du milieu académique et de favoriser l'établissement de ponts entre chercheurs et enseignants-chercheurs et le reste de la société. Pour cela des actions ont été entreprises comme l'organisation de conférences de haut niveau destinées au public des entreprises et plus récemment la réalisation d'une enquête pour laquelle plus d'une cinquantaine de grandes entreprises françaises ont été sollicitées et une vingtaine effectivement interviewées sur leur stratégie dans les Amériques et sur les difficultés spécifiques rencontrées sur ces marchés. La valorisation de ce type de partenariats a été choisie comme un axe fort pour les prochaines années.

L'IdA et la fondation EU-LAC

L'Institut des Amériques est partenaire stratégique de la Fondation EU-LAC (Union européenne - Amérique latine et Caraïbes) depuis 2011, chef de file pour les « échanges intellectuels sur les dynamiques d'intégration régionale dans le contexte de la mondialisation ».

La Fondation Union européenne - Amérique - latine et Caraïbes (EU-LAC) a été créée par le VI^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de mai 2010. Elle a pour objectif de consolider l'association stratégique Union européenne - Amérique latine et Caraïbes en favorisant et appuyant le dialogue, les échanges entre les secteurs de l'entreprise, du monde académique, de la société civile des deux régions en général.

Les actions proposées dans le cadre du partenariat entre l'IdA et la Fondation EU-LAC pour les « échanges intellectuels sur les dynamiques d'intégration régionale dans le contexte de la mondialisation », servent à la fois pour l'analyse et pour le renforcement des relations bi-régionales, l'europanisation des projets français dans la région Amérique latine et Caraïbe ainsi que la valorisation des réseaux universitaires et de recherche.

L'une des actions-phare de l'IdA dans ce cadre est l'organisation d'une rencontre annuelle insérée dans la Semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes (qui a lieu chaque année en France depuis 2011) en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Sénat et la Fondation EU-LAC. Organisées depuis 2012, ces rencontres ont eu pour thème :

- 2012 : Intégration régionale et relations bi-régionales UE – ALC
- 2013 : Infrastructures et intégration UE-ALC
- 2014 : Villes durables et intelligentes
- 2015 : Europe - Amérique latine et Caraïbe : regards croisés sur l'enjeu climatique, du local au global
- 2016 : Management interculturel et les affinités électives entre l'Europe, l'Amérique latine et la Caraïbe pour contribuer à un développement durable
- 2017 : La Caraïbe dans le partenariat stratégique euri-latino-américain et caribéen UE-CELAC
- 2018 : La ville durable en Europe, Amérique latine et Caraïbe comme moteur de transformation sociale

En plus de cette rencontre annuelle, l'IdA participe à l'organisation du Forum académique permanent entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union Européenne (FAP UE-ALC). Issu du premier Sommet académique UE-ALC qui s'est tenu à Santiago du Chili en janvier 2013, en marge du premier Sommet des chefs d'Etat et des gouvernements de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes - Union européenne (CELAC-UE), celui-ci a pour objectif de contribuer au renforcement de l'espace euro-latino-américain et caribéen d'enseignement supérieur, science, technologie et innovation, considéré comme un des axes prioritaires dans la relation UE-CELAC.

II. LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Bilan scientifique GIS Institut des Amériques 2007-2022

Le chemin parcouru depuis mars 2007

Depuis sa création (historique en ligne), l'Institut des Amériques a grandi et prospéré (présentation complète en ligne). Ainsi, il rassemble en 2022 un peu plus de 50 membres. Il a contribué à faire connaître les travaux, les publications de plusieurs centaines de chercheuses et chercheurs-enseignants (depuis 2012 conception puis alimentation d'une solide collection papier avec les Presses universitaires de Rennes). A partir de 2011 il a créé 12 pôles internationaux qui d'année en année explorent des formes originales de coopérations et développent des synergies avec les acteurs français des SHS dans les Amériques. L'IdA a favorisé le travail de terrain des jeunes thésards comme des chercheurs à diverses étapes de leur carrière grâce aux ARD et a encouragé la décentralisation des initiatives en matière de séminaires, conférences grâce aux AMS gérées par une commission mixte composée des 4 pôles régionaux et du conseil scientifique. Aux colloques annuels lancés dès 2002 construits par rapport à un thème particulier, a succédé un Congrès biennal, tenu sur le Campus Condorcet en octobre 2019 puis en septembre 2021, qui a fait le point sur l'avancée des problématiques dans le champ des recherches sur les Amériques. Ce nouveau format du congrès permet de faire interagir chercheuses, enseignants, diplomates, groupes de réflexion et collectivités locales, autant de communautés habituellement déconnectées. En matière de communication et de valorisation de la recherche, l'Institut des Amériques ambitionne entre autres de faire de la revue en ligne en 4 langues Ideas, Idées d'Amériques, un outil de référence pour les recherches transaméricaines.

La fidélité à deux grands principes

Ces réalisations ne tiennent pas seulement à quelque conjoncture favorable car elles résultent aussi et surtout de la mise en œuvre de deux intuitions fondatrices. En premier lieu les opérations et interventions de l'Institut des Amériques ne sauraient dupliquer celles qui mènent très bien avec souplesse et efficacité les entités membres, conformément à un principe de subsidiarité bien compris. En second lieu, il importe de concevoir des dispositifs permettant de réaliser des projets que chaque entité n'aurait pas eu les moyens de d'entreprendre (Le dictionnaire des Amériques) et qui permettent de promouvoir l'importance d'une tradition intellectuelle, la qualité, l'originalité et la

diffusion des recherches sur les Amériques ([Livre blanc, les études sur les Amériques en France](#)). Apporter une valeur ajoutée, tel est le second principe directeur. La mise en commun de talents, de réseaux et de moyens et leur inscription dans des orientations de moyen terme est la justification même de l'Institut. Il en est ainsi pour la grande question de l'articulation entre recherches sur les Amériques et le chantier qu'ouvre l'analyse de leurs interactions et pas seulement de leur comparaison. Le passage d'un réseau national à son insertion dans les dynamiques internationales de recherche est facilité par la coordination et dans certains cas la centralisation des initiatives. De même la valorisation des recherches gagne aussi à la concentration des moyens sur un [site internet](#) (en cours de refonte), des [réseaux sociaux](#) attractifs, des newsletters régulières ([Actualités hebdomadaires](#), [Lettre institutionnelle](#), [Echos des Amériques](#)) à la création d'une [collection de vidéos de format court](#) ou encore d'un [séminaire mensuel perspectives transaméricaines](#) porteur des ambitions d'une communauté.

Une inspiration pour une nouvelle étape

La rapide multiplication des interventions de l'Institut a récemment fait apparaître des questions concernant son efficacité et son rayonnement. Dans un contexte budgétaire tendu, s'impose une discussion sur le choix de celles qui sont les plus essentielles à la reconnaissance de la place de l'IdA dans le système d'enseignement et de recherche. Une autre raison appelle à un tel choix : la surcharge de travail de l'équipe des chargé(e)s de mission (4 CDD sur budget propre soit 35% du budget que nous gérons) qui a été manifeste par la conjonction du [déménagement de Vanves à Condorcet](#), de l'organisation d'un Congrès 2019 particulièrement ambitieux ([vidéos en ligne](#)), et du lancement des divers appels traditionnels, sans oublier la préparation de la réunion annuelle de l'ensemble des membres du réseau (le Conseil de Groupement mobilisant une centaine de personnes) puis l'adaptation à la gestion de la crise sanitaire. Parmi les questions qui se posent : la qualité des équipements du [Campus Condorcet](#) plaide-t-elle en faveur de la tenue régulière du Congrès biennal dans ce lieu ou faut-il continuer à respecter le principe de l'alternance, ce qui permet d'éviter de renforcer la concentration excessive des événements académiques en Ile de France ? Comment faire une place à un effort accru d'europanisation (cf [notre dossier spécial A brief view of "American studies" in Western Europe](#)) et amorcer l'insertion dans les réseaux mondiaux ? L'aide aux publications des jeunes chercheurs ne devrait-elle pas être complétée d'une aide aux enseignants chercheurs ? Enfin ne faudrait-il pas remettre l'effort de valorisation au premier plan ?

Bilan partagé et pistes à explorer

Répondre à ces questions suppose de prendre le temps de susciter et d'organiser un bilan de toutes les activités, passées et présentes, grâce à la mobilisation des énergies et des compétences des membres du réseau. Un début de réflexion collective a déjà fait apparaître certaines options qui doivent être discutées à la lumière des évaluations en cours, à titre indicatif voici quelques-uns des chantiers ouverts :

1. La première question est la plus générale : compte tenu des transformations dans la recherche et l'enseignement depuis la création de l'Institut, quelles sont les nouvelles actions pertinentes et celles qui ont depuis lors été reprises en charge par les membres du réseau ou d'autres instances ? Par prudence raisonner à budget constant et de ce fait oser poser la question de l'abandon de certaines activités aux retombées incertaines et particulièrement coûteuses en termes de charge de travail pour l'équipe et les chercheurs bénévoles.
2. En tout état de cause, il importe de se donner les moyens pour consolider notre gestion transparente et efficace grâce à des outils permettant de suivre l'impact des diverses actions sur une période de moyen terme (les enquêtes AMS et ARD lancées au mois de décembre 2019 par exemple), afin de faciliter les prochaines adaptations des interventions et procédures et d'examiner les points forts et les points faibles de l'Institut.
3. Afin d'éviter la dispersion et l'éparpillement, il peut être utile de favoriser la recherche de synergies entre diverses activités : adosser au (gros) travail de préparation du Congrès celui [d'actualiser les thèmes de recherche et par voie de conséquence le livre blanc](#), mobiliser les pôles internationaux pour lancer des ouvrages accueillis par des éditeurs en langue étrangère, mobiliser les pôles régionaux pour valoriser une action phare, organiser les complémentarités entre revue Ideas, collection d'ouvrages et séminaire ENS-IdA ([toutes les vidéos](#)), ce sont autant d'opportunités afin de densifier les activités à partir d'une même base intellectuelle et organisationnelle.
4. Reprendre les [acquis du colloque international sur les études sur les aires culturelles de 2014](#) ([consulter le blog](#), [voir les vidéos](#)) et continuer à convier les autres GIS études aréales (études africaines, études asiatiques, Moyen-orient- mondes musulmans) à une réflexion d'ensemble sur les possibilités de coopération : communauté et différence des problèmes rencontrés, modalités d'interaction entre espaces, histoires connectées...
5. Pousser les feux de l'internationalisation à travers la conception de projets communs (séminaires spécialisés, conférences de bilan et de préparation d'ouvrages faisant le point des connaissances, tables rondes lors des Congrès).
6. Se trouve posée la question de l'adéquation du montant des financements et les objectifs poursuivis par les différentes activités. Il pourrait être opportun de différencier le montant en fonction de la plus ou moins grande ambition du projet présenté (Avec telle somme peut-on faire la différence ?) : soit un accompagnement dans la constitution d'une communauté scientifique au sein d'un pôle, soit l'établissement de liens nouveaux avec des chercheurs français ou étrangers ou encore le lancement d'un programme de recherche original considéré comme prometteur. Le tout dans le cadre d'une enveloppe budgétaire contrainte. Affirmer la primauté de la qualité, de l'originalité et de l'innovation dans la sélection des projets et des candidatures tout en tissant des liens avec des entités du secteur tant public que privé afin d'assurer un élargissement des ouvertures d'emploi des chercheurs ainsi formés.

Pour un débat impliquant notre communauté

Arbitrer entre ces multiples activités suppose un processus permanent d'évaluation mené conjointement au niveau des entités participantes ([Conseil de groupement](#), [Conseil scientifique](#), [Bureau](#), [Pôles régionaux](#), [Pôles internationaux](#)) comme de [l'équipe](#) des chargé(e)s de mission de l'Institut.

Consulter en ligne quelques bilans d'activités
[Bilan d'activités 2016 et prévisionnel 2017](#)

[Bilan d'activités 2017 et prévisionnel 2018](#)
[Bilan d'activités 2018 et prévisionnel 2019](#)
[Bilan d'activités 2019 et prévisionnel 2020](#)
[Bilan d'activités 2020 et prévisionnel 2021](#)
[Bilan d'activités 2021 et prévisionnel 2022](#)

Projet scientifique GIS Institut des Amériques 2023-2027

L'ambition comparatiste et transaméricaine de l'Institut des Amériques est plus que jamais nécessaire en cette période de rapide transformation du monde mais notamment des Amériques, sur le plan social, politique et environnemental en particulier. L'expertise acquise par l'IdA dans ce domaine d'analyse, sa pluridisciplinarité, la pérennité et la grande diversité de ses actions de recherche et de valorisation de la recherche, enfin son lien croissant avec la société civile peuvent être des atouts dans la structuration en cours des études aréales françaises dans le cadre du Campus Condorcet.

Grâce à la mobilisation de ses [57 membres](#) (universités, grandes écoles, organismes de recherche français implantés en métropole et dans les Amériques, [soit en tout 250 unités de recherche et plus de 1000 chercheurs](#)) et grâce à l'efficacité de son équipe, l'IdA a su, durant ces deux dernières années si difficiles, asseoir sa légitimité, consolider ses acquis et ses atouts, affronter les défis numériques sans perdre son identité de structure fédérative au service de son réseau, sa position transdisciplinaire et transaméricaine, sa vocation à aider la jeune recherche, son ouverture en direction des décideurs, de la société civile et à l'international. Avec l'appui déterminé des ministères et institutions qui le soutiennent, il peut envisager l'avenir avec dynamisme, fort des évolutions récentes. On peut, entre autres, en donner deux exemples:

-Le [Congrès biennal](#) (le 18ème grand rassemblement des américanistes de l'IdA) temps fort pour le réseau, véritable photographie de la recherche en cours sur les Amériques, la dernière édition en septembre 2021 nous a rendu plus « académique », et ainsi mieux à même de contribuer à l'information sur l'état de la recherche et à la définition de nouvelles pistes d'investigation en valorisant en particulier la production des jeunes chercheurs ([Bilan provisoire en ligne](#), [vidéos en ligne](#)). Nous travaillons dès à présent sur la préparation des Congrès IDA 2023 à Lyon ([Appel en ligne](#)) puis 2025 à Paris.

-Nos initiatives partenariales, comme :

le blog COVIDAM (en partenariat avec l'[JRL iGLOBES en Arizona](#))

le séminaire [IdA/IRSEM "Enjeux stratégiques dans les Amériques"](#) ([la playlist en ligne](#)) avec le Ministère des armées

le partenariat en cours de construction avec le [Centre d'analyse, de prévision et de stratégie/MEAE](#)

le [partenariat depuis 2010 avec l'Agence française de développement- AFD](#)

la refondation de la relation avec la [Fondation Union européenne Amérique-latine et Caraïbes- EU-LAC](#) dont nous sommes le partenaire stratégique pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 2011 ([10 colloques annuels organisant le dialogue chercheurs/acteurs de la société](#), [Les vidéos de Femmes en mouvements](#)).

Ces différents projets que nous souhaitons renforcer nous donnent l'occasion de rédiger les conclusions de nos recherches sous d'autres formats ([contrats d'expertise](#), [Publications](#), [Policy briefs](#), [Petits déjeuners chercheurs/entreprises](#), [rapports](#),) et de travailler à des [analyses finalisées](#), en direction des décideurs publics qui ont besoin des compétences des universitaires engagés à l'IdA maîtrisant terrain, analyses sur le temps long et approche transdisciplinaire, tout en maintenant notre vocation à la socialisation des savoirs ([avec la presse par exemple](#)) et de la documentation.

C'est sur ces deux approches complémentaires que nous proposons de construire notre projet.

1. Expertise pluridisciplinaire, comparatisme et mise en relation des Amériques, sources de nouveaux paradigmes

Conformément à la vocation des GIS du CNRS consacrés aux recherches aréales, depuis une décennie, l'Institut des Amériques a développé une expertise sur nombre de questions qu'il a éclairées par une approche pluridisciplinaire. Ce réseau de chercheurs a pu être rapidement mobilisé pour analyser les enjeux associés à la pandémie ouverte en 2020, comme en témoignent [le blog COVIDAM](#) (125 billets, 119 auteurs et autrices, 12 disciplines des SHS), [puis le colloque, la table ronde et la publication qui en ont été dérivés](#). L'exercice du billet a semblé susciter un certain enthousiasme chez nos collègues et parmi les doctorants. L'idée de pouvoir communiquer un savoir sous une forme plus dynamique, mais aussi le processus de publication rapide sont certainement parmi les raisons principales. Nous avons également pu noter un certain intérêt du public. Il y aurait donc des raisons pour proposer de pérenniser ce type de valorisation de la recherche en proposant un blog permanent de l'IdA, et non plus un blog limité à la pandémie. Il faudrait par ailleurs s'interroger sur la visibilité de ce blog éventuel. Nous pourrions envisager de monter un partenariat avec le Journal du CNRS ou le site The Conversation pour qu'ils ouvrent une section gérée par l'IdA et consacrée aux Amériques. Cela en améliorerait considérablement la visibilité.

On ne saurait par ailleurs dissimuler l'ambition théorique dont l'Institut est porteur. En effet, son originalité est de provoquer et d'organiser un dialogue entre deux communautés de chercheurs qui n'avaient pas de lieu pour échanger autour des questions centrales, des méthodologies et des résultats, obtenus respectivement sur l'Amérique du Nord et sur l'Amérique latine. Le programme de recherche entend [prolonger le séminaire mensuel ENS-IdA](#) créé en 2018 en systématisant deux grands chantiers. En premier lieu, en réponse à une question d'actualité: qu'enseigne une comparaison termes à termes des processus à l'œuvre dans les Amériques ? On le sait, la comparaison est l'une des voies vers la généralisation de théories car en sciences sociales elles naissent locales. En second lieu, quelles relations entretiennent le Nord et le Sud de l'Amérique ? A une époque où le concept de globalisation est sérieusement réévalué, une analyse documentée du mouvement des personnes, des idées, et du rôle des organisations internationales, devrait renouveler la compréhension des transformations contemporaines et permettre de démêler entre diverses interprétations alternatives. Pour cela nous travaillons sur la mise en place de financements de réseaux thématiques par exemple. Les acquis d'une décennie de travaux laissent augurer une moisson de résultats qui potentiellement transcendent les barrières disciplinaires. N'est-ce pas la justification des GIS portant sur les recherches aréales ?

2. Approche transaméricaine et transaréale

La dimension transaméricaine est consubstantielle au GIS l'dA. Elle concerne les deux régions Nord et Sud du continent mais aussi les quatre langues principales qui y sont pratiquées – anglais, espagnol, français, portugais –, outre les multiples langues et cultures autochtones dont la préservation est un enjeu commun au continent dans son ensemble. L'l'dA a notamment à cœur de mettre en valeur et en relation avec le reste du continent les particularités de certaines régions ou pays spécifiques, dont le Brésil, la Caraïbe, l'Amérique Centrale, le Canada, le Québec. Créée en 2011, la [revue en ligne en quatre langues IdeAs Idées d'Amériques](#) cultive cette perspective comparatiste à raison de deux numéros par an, à travers [des dossiers](#) qui examinent une même problématique (intégration, migrations, politiques, ressources naturelles, arts, littératures, villes et cultures...) dans l'ensemble du continent. À chaque numéro, des dossiers plus resserrés intitulés "Éclairage" viennent mettre l'accent sur un point d'actualité dans une volonté de valorisation de la recherche. La confrontation des points de vue nord- et latino-américanistes mobilisant une vingtaine de disciplines en SHS est également à l'œuvre dans l'ensemble des séminaires en ligne organisés par l'l'dA et dont il a déjà été question.

Notre GIS s'insère dans le dispositif d'études aréales promu par le CNRS au sein du Campus Condorcet, à commencer par la présence des quatre GIS aréaux dans le bâtiment Recherche Sud du Campus. Les GIS Etudes africaines, Asie et Moyen Orient Mondes Musulman ont leur histoire propre, et leur actuelle articulation au sein d'une UAR commune doit encore être renforcée et stabilisée. La perspective d'une intégration progressive des quatre GIS aréaux, y compris l'l'dA, dans une structure unitaire, reste à penser et à financer. Si l'on voit bien l'utilité d'un croisement des perspectives aréales ([conférence Covid 19 et regards croisés Amérique latine/Afrique](#)) et l'l'dA prévoit de continuer à pratiquer une politique d'invitations systématiques de nos collègues lors de nos Congrès, séminaires et colloques ([actions conjointes proposées aux collègues des 3 autres GIS depuis 2014](#)), nous attendons du CNRS et du MESRI des propositions concrètes et l'affirmation claire que ce dossier est prioritaire pour l'internationalisation des SHS françaises.

La structure administrative qui permettrait de fédérer les quatre GIS devrait avoir la possibilité juridique d'accueillir des contrats post-doctoraux, de déposer des demandes de financements auprès de l'ANR et de l'Union européenne, et aussi de recevoir de l'argent du secteur privé. Candidater à des appels à financements est malheureusement impossible actuellement car le statut de GIS ne nous donne pas de personnalité morale, ce qui constitue clairement l'une des principales limitations de l'l'dA tel qu'il existe aujourd'hui. Le projet scientifique que nous proposons aujourd'hui étant directement lié à ces questions d'évolutions structurelles et financières, nous attirons l'attention des tutelles sur ce point fondamental.

3. Interaction jeune recherche/autres générations : nouveaux paradigmes, nouvelles hypothèses de travail, réinvention de la forme

Le soutien à la jeune recherche a constitué dès le départ un axe fort de l'l'dA, en considérant qu'elle constituait la relève mais également en pensant le lien entre les générations de chercheurs. L'l'dA mène depuis sa création une politique de soutien aux mobilités doctorales dans les Amériques (ARD), propose chaque année grâce au soutien du MESRI quatre contrats doctoraux fléchés "Institut des Amériques" qui permettent de mener des recherches pendant trois ans sur le terrain dans le cadre des pôles internationaux de l'l'dA, attribue un prix de thèse depuis 2009 ([les 13 prix de thèse de l'l'dA](#)), permet la publication annuelle de quatre thèses dans le cadre d'un partenariat avec les PUR (la collection "Des Amériques" compte aujourd'hui près de 60 titres), tourne des [vidéos en 180 secondes des doctorants du réseau](#) permettant de valoriser leurs travaux.

L'l'dA ne souhaite pas s'arrêter là. Nous traitons depuis plusieurs années la question de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs qui s'impose de plus en plus ([Table ronde 2019](#), [formation de nos contrats doctoraux](#), [Suivi régulier des anciens doctorants](#), [Suivi de l'insertion des prix de thèse](#)) et notamment celle de pouvoir par exemple obtenir des financements pour des contrats post-doctoraux. Nous avons pour objectif d'aller plus loin dans cette mission en développant l'accompagnement des jeunes américanistes pour une insertion dans et en dehors du milieu de la recherche en nous appuyant par exemple sur un réseau de partenaires fidèles que nous avons consolidé.

Ces dernières années ont été l'occasion d'une association croissante des jeunes chercheurs (doctorants et jeunes docteurs) à la conception des activités de l'l'dA. Les dernières élections au Conseil scientifique ont permis l'ouverture de postes qui leur sont dédiés. Les jeunes chercheurs sont à l'origine de [l'organisation d'un séminaire \(Atelier de Recherche Collaborative\)](#) qui contribue à la richesse des échanges scientifiques de [nos locaux ouverts à tous nos membres](#), participent activement à la valorisation de la recherche (notamment à travers le séminaire transdisciplinaire l'dA-ENS avec une séance dédiée à leurs publications). Ils ont joué un rôle de premier plan dans l'organisation du congrès 2021 ([les doctorantes inaugurent le congrès 2021](#)) en y organisant des espaces de réflexion autour de différentes formes (Tables rondes [Insertion professionnelle et Terrains des Amériques](#), Cérémonie de remise des prix ou [Exposition autour des pratiques créatives qui accompagnent la thèse](#)). Ils ont aussi été très actifs au sein du [blog Covidam ayant rédigé 43% des billets \(exemple de billet\)](#).

La pandémie constitue un temps de défis pour la jeune recherche américaniste, notamment en raison de l'éloignement du terrain et de la violence de la crise dans les Amériques. Elle a été aussi l'occasion de réflexions fécondes sur comment (re)penser son terrain en temps de crises et sur l'impact de la pandémie sur les sciences sociales, en tant que crise mais également comme moteur pour penser le monde et les études aréales. Que peuvent apporter les sciences sociales à la compréhension des enjeux contemporains? Comment mieux s'approprier les pratiques numériques (Hal et l'open édition, les bases de données et plus largement l'information scientifique et technique, les opportunités des séminaires à distance qui permettent de davantage dialoguer avec les chercheurs en poste dans les Amériques) et en inventer de nouvelles? L'l'dA pense ces questions sous la forme de la réflexivité. Que peut nous apprendre la jeune recherche? Et comment peut-elle contribuer à un renouvellement des questionnements, des paradigmes et des méthodes?

4. Consolidation des liens avec les acteurs du territoire

Depuis la rentrée 2019, l'l'dA a choisi de faire partie des nombreuses institutions, universités, centres de recherche et laboratoires qui constituent le [Campus Condorcet à Aubervilliers](#). Ce pôle de recherche d'excellence en humanités se définit par sept termes qu'il se fait fort de conjindre : Avenir, Bâtir, Coopération, Création, International, Passages et Territoire. Chacun de ses termes est décliné dans les activités de l'l'dA. Et sa présence sur le Campus Condorcet a permis à l'l'dA de commencer à développer des liens étroits avec le territoire.

Dès octobre 2019, l'l'dA a inauguré le centre des Colloques du Campus à l'occasion de son Congrès biennal. Ce Congrès ouvrait une collaboration de recherche avec le [cinéma le Studio d'Aubervilliers](#) avec la création du [Festival de cinéma du documentaire engagé dans les Amériques](#) dans lequel furent projetés pendant une semaine huit films documentaires engagés sur les Amériques ainsi qu'une soirée courts-

métrages en partenariat avec [Cinemas93](#). Ce festival offrait ainsi, dans la ville, la possibilité d'une rencontre et d'un échange entre chercheurs, universitaires, [doctorantes](#) étroitement impliquées dans le comité d'organisation ([réalisation de la bande annonce](#) et [alimentation du blog](#)) et la sélection des documentaires projetés. Non seulement ce partenariat se stabilise avec l'organisation de la [2ème édition du Festival de cinéma du documentaire engagé dans les Amériques](#) que nous organisons en avril 2022, mais il se consolide avec la création d'un parcours cinématographique permettant d'organiser des rencontres entre chercheurs et réalisateurs entre les éditions biennales du festival ([prochaine séance City Hall de Wiseman le 30 janvier 2022](#)).

Cette implantation sur le territoire d'Aubervilliers, et plus généralement en Seine-Saint-Denis, s'est poursuivie également par une [collaboration étroite avec l'association Villes des Musiques du Monde](#) très implantée dans le 93. Ils ont non seulement accepté de construire leur festival de l'automne 2019 en lien avec l'IdA autour de la thématique [Nos Amériques](#) (permettant à nos congressistes d'assister à des concerts de qualité) mais ont également programmé trois interventions pendant notre congrès (sur le Campus, au cinéma puis avec une parade conduisant au Fort d'Aubervilliers).

Dans le cadre du Congrès 2021, des universitaires et des acteurs locaux se sont donnés rendez-vous afin d'explorer ensemble une partie du territoire. L'« [exploration urbaine AuberUrbex](#) », a été l'occasion de dialoguer avec les partenaires avec lesquels nous entretenons des [relations étroites](#) mais également d'en rencontrer de nouveaux ([Villes des Musiques du Monde](#), [Sport dans la Ville](#), [L'Écluse-Ecole d'art urbain](#) et [l'École de Danse Kim Kan](#)). Tous ont exprimé le souhait de consolider des projets avec l'IdA.

L'organisation de nos congrès est l'occasion de donner de la visibilité aux différents partenaires avec lesquels nous travaillons tout au long de l'année mais également de nouer des liens avec les municipalités concernées, avec les communautés de communes, les départements et les régions, mais aussi les Ambassades des pays des Amériques en France, qui nous ont apporté leur soutien. Nous souhaitons à l'avenir profiter de l'occasion pour construire des partenariats plus étroits avec les lycées ([nous développons des actions en lien avec le secondaire](#)), les écoles professionnelles et aussi avec les entreprises des territoires concernés.

5. Renforcement des actions à l'international

12 Pôles internationaux dans les Amériques et développement des synergies avec les acteurs français sur place

L'Institut des Amériques se déploie dans l'espace international dans le but d'amplifier son rayonnement. Dans cet esprit, tout en y joignant sa mission de formation et d'internationalisation des profils de jeunes chercheurs, l'Institut a développé une politique de [12 pôles internationaux situés dans des institutions partenaires qui servent de structure d'accueil](#).

Les pôles internationaux implantés dans les Amériques visent à développer des [activités en collaboration avec des partenaires locaux et en coordination avec le réseau scientifique, diplomatique, culturel et de coopération français](#). Ces lieux favorisent également l'échange entre spécialistes européens et américains, afin d'enrichir la connaissance scientifique sur les Amériques ([la playlist de quelques événements scientifiques organisés par nos doctorants](#)).

Cette initiative est rendue possible grâce à un partenariat avec le MESRI qui permet d'offrir un [contrat doctoral de trois ans à douze doctorants qui se distribuent en autant de pôles déployés dans les Amériques](#). Le soutien financier permet au doctorant de conduire une recherche de qualité dans de bonnes conditions institutionnelles et financières.

Il est employé de son université de rattachement en France (directeur de thèse, laboratoire de recherche, école doctorale), et encadré par le réseau de l'Institut des Amériques — on pense au [référént français élu à l'IdA](#), à la [Commission International et à l'équipe RI](#) — et s'insère dans la structure d'accueil de l'université hôte, parfois dans le cadre d'une cotutelle, en s'appuyant sur un référent local, un espace de travail et des partenaires locaux.

Ainsi accompagné, le doctorant doit se consacrer à la rédaction de sa thèse tout en faisant de l'animation scientifique pour le pôle autour de ses thématiques d'intérêt. Il peut, dans ce cadre, accéder à son terrain dans le cadre de missions longues, acquérir une expérience approfondie de la région qu'il étudie et entretenir des relations locales qui lui seront utiles pour la suite de sa carrière. Il est en situation d'acquérir et de développer des compétences transversales qui seront précieuses pour sa vie professionnelle, quel qu'en soit le milieu. En effet, ce type particulier de contrat doctoral lui permet de développer ses goûts, ses aptitudes et son savoir-faire dans l'organisation des manifestations scientifiques fédérant des partenaires locaux et des chercheurs européens ou internationaux.

Nous souhaitons continuer à améliorer ce système d'accompagnement des jeunes chercheurs à l'international en nous appuyant par exemple sur les activités dématérialisées développées ces derniers mois qui ont permis non seulement de créer des dialogues plus réguliers entre chercheurs en poste en France et ceux dans les Amériques, tout en mobilisant un public beaucoup plus large. Nous saluons aussi le développement d'activités inter-pôles que nous souhaitons favoriser ([Les journées des jeunes américanistes](#), [Séminaire Rethinking borders](#), [Atelier doctoral AUF/IdA](#)).

Par ailleurs nous allons consolider les synergies que nous construisons depuis quelques années avec les différents acteurs de la coopération française qui jouent un rôle dans les Amériques (Service international de l'InSHS, la Derci, les 3 bureaux du CNRS dans les Amériques, l'IRD, le réseau diplomatique, l'AUF, les alliances françaises, l'AFD...)

Autres partenaires à l'international

Parmi les relations développées sur le plan international, le partenariat stratégique de l'IdA avec la [Fondation Union européenne Amérique-latine et Caraïbes- EU-LAC](#) occupe une place de choix. Les activités se poursuivront dans les prochaines années grâce au financement fléché du [Ministère de l'Europe et des affaires étrangères](#). Il est notamment prévu de poursuivre la co-organisation de notre colloque international faisant dialoguer chercheurs et autres acteurs dans le cadre de la [Semaine de l'Amérique latine des Caraïbes en France](#) (avec [l'Agence française de développement](#)). Celui des 8 et 9 juin 2022 portera sur un sujet de grande actualité du fait de la crise sanitaire globale : "Education, numérique, cohésion et politiques publiques. Les défis sociaux de la transformation digitale dans les relations birégionales UE-ALC" ([les actes des colloques précédents](#)).

Nous allons continuer à mobiliser les chercheurs de notre réseau pour produire des Policy Briefs, après celui consacré au ["Multilatéralisme et partenariat birégional entre l'Union Européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes"](#), en sera publié un autre sur "Les relations économiques entre l'Union Européenne et l'Amérique latine".

Grâce à son réseau, l'IdA a été sollicité pour jouer un rôle d'accompagnement et de soutien à la « Coalition Académique Amérique latine et Europe pour l'éducation, les sciences, la technologie et l'innovation » qui, lancée par l'Université de Buenos-Aires (UBA), comprend l'Université de Sao Paulo (USP) et l'Université Autonome du Mexique (UNAM), ainsi que diverses institutions universitaires et de recherche européennes pressenties pour en faire partie. Il est prévu que la France y joue un rôle majeur en Europe. La coalition envisagée sera articulée autour de quatre axes de travail : environnement, santé, éducation et transformation numérique, et son lancement est prévu dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE), très probablement le 8 mars 2022 lors de la Conférence sur la coopération universitaire internationale de Ministres de l'enseignement supérieur de l'UE.

6. Potentiel et risques du numérique dans les pratiques de recherche

Devant l'incidence de la pandémie, nous avons décidé de développer une stratégie de communication numérique plus globale. Le résultat de ce travail comporte deux volets.

a. la mise en place d'un [nouveau site institutionnel \(février 2022\)](#) doté d'un système de mots-clés accessibles depuis un moteur de recherche précis et performant. Le triple annuaire (des chercheurs, institutions et unités de recherche) a été retravaillé avec des liens automatiques qui s'établissent avec les événements publiés et un système d'indexation qui permet d'associer chaque personne à une ou plusieurs aires géographiques, pays, domaines de recherche et pôles au sein de l'Institut.

b. la construction d'une [plateforme numérique dédiée à la recherche américaniste \(2023-2024\)](#). Elle réunira des données issues de la recherche américaniste à destination d'un public large. Avec une diversité de médiums (cartes, vidéos, textes, enregistrements sonores) et de perspectives (historique, prospective et d'actualité). La plateforme Eldorado sera une véritable encyclopédie de nouvelle génération qui intéresse aussi bien les lycéens, les aficionados, que les chercheurs, les journalistes et les décideurs politiques. Le projet vise à devenir un outil de référence de la recherche américaniste et de la médiation scientifique, tant au niveau national qu'international. C'est à la croisée entre les évolutions des outils de diffusion, de la variété de leurs publics et de la préservation de la qualité de l'information que s'inscrit le projet Eldorado de l'Institut. Pour mener à bien ce projet ambitieux nous sommes à la recherche de partenaires et de financements.

Dès son [colloque annuel tenu en 2017](#) l'Institut des Amériques avait exploré les conséquences de la percée technologique (puis 2019 [séminaire sur la coopération numérique](#) France-Amérique latine). En 2020, l'irruption de la pandémie a considérablement accéléré l'usage des techniques numériques à tous les niveaux. Les enseignements ont été assurés, les séminaires de recherche ont été poursuivis à distance et l'équipe de l'IdA a partagé largement son expérience ([Organiser un événement scientifique en ligne](#)). L'accès aux archives numériques a permis de réorienter certains travaux de thèse dans une pluralité de disciplines. Certaines enquêtes de terrain, qui étaient devenues impossibles, ont pu être prolongées grâce au numérique, capitalisant sur la relation de confiance qui avait été construite lors des précédents séjours.

L'échange des points de vue portant sur les diverses disciplines rassemblées au sein de l'IdA a cependant fait ressortir que ces succès ne permettaient pas de conclure à la victoire prochaine du tout numérique. En effet, la spécificité des [diverses actions de l'IdA \(aide à la mobilité des chercheurs, aide aux doctorants, contrats doctoraux](#) au sein des [pôles internationaux](#)) est de favoriser des recherches au plus près des processus observés au niveau local. Cet impératif est bien sûr primordial pour l'archéologie, l'anthropologie, la sociologie, l'histoire, mais il est fort utile aussi pour la plupart des autres disciplines, telles que les sciences politiques, l'économie ou encore les recherches en littérature. Lors du congrès de 2021, les deux tables rondes consacrées aux conséquences de la Covid-19 sur la conduite et l'éthique des recherches ont proposé quelques principes simples visant à préserver la pertinence des recherches en sciences humaines et sociales ([quelques éléments de bilan en ligne](#)). Le lancement de nouvelles enquêtes à distance est devenu problématique, ne serait-ce que parce que l'accès à internet est très inégalitaire et ne permet pas l'informalité et la convivialité. Par ailleurs l'approche par des outils à distance comporte toute sorte de limites, de la perception plus difficile des signaux non-verbaux de l'interlocuteur à la peur d'un enregistrement potentiel qui peut entraîner une banalisation des discours.

Conclusion

D'ores et déjà se dessinent un certain nombre de pistes pour les années à venir: mise en place de réseaux thématiques pour structurer des axes de recherche au niveau régional et national; coopérations entre les pôles internationaux par des événements recherche conjoints grâce au développement des activités en ligne; plus grande sélectivité des financements d'aide à manifestations scientifiques, afin de promouvoir les démarches méthodologiques comparatistes et d'avoir un impact plus sensible sur les orientations de la recherche américaniste; poursuite de l'intégration des unités de recherche par l'adhésion de nouveaux établissements; synergie accrue sur le Campus Condorcet. Ce dernier point pourrait être facilité par une meilleure participation de l'IdA au montage du nouveau PIA 4 et à son intégration dans la construction des activités de recherche sur le Campus, et notamment par l'entrée d'un membre du Bureau ou du Conseil scientifique de l'IdA au Conseil scientifique du Campus.

Fruit d'une réflexion conjointe entre les membres du bureau de l'IdA, le président et les deux vice-présidents du Conseil scientifique, ces quelques analyses et pistes pour l'action appellent un débat mobilisant l'ensemble des membres du réseau, débat que nous souhaitons mettre en place au printemps 2022 afin de consolider le projet pour 2023-2027.

Notre ambition renouvelée implique la mobilisation de toutes et tous: les institutions membres, invitées à réévaluer leurs cotisations dès 2023 en fonction de leurs poids respectifs et de leur engagement américaniste; l'Université Sorbonne Nouvelle, qui met à disposition le poste d'ingénieur de recherche créé en son sein par le MESRI pour la coordination administrative et scientifique de l'Institut des Amériques (avec la mission complémentaire de favoriser les ponts de ses laboratoires américanistes avec l'IdA et le Campus Condorcet); le Campus Condorcet, qui porte depuis 2020 le poste d'ingénieur d'étude créé par le MESRI spécifiquement dédié à la gestion du secteur international de l'IdA, et au service duquel l'IdA souhaite mettre davantage son réseau international; enfin le MESRI et le CNRS, dont l'IdA, fort de son bilan, espère une réévaluation de leur soutien financier dès 2023.

C'est grâce à ce soutien et à un dialogue stratégique renouvelé entre tous ces acteurs que l'IdA espère pouvoir continuer à développer, dans les années qui viennent, la mission qui est la sienne.

ANNEXE 2. LES MEMBRES DE L'IDA (JANVIER 2023)

1. Aix - Marseille Université
2. Avignon Université
3. Casa de Velázquez
4. CEMCA
5. CNRS
6. CY Cergy Paris Université
7. EHESS
8. ENS de Lyon
9. ENS-PSL
10. ESCP Business School
11. FMSH - Fondation Maison des Sciences de l'Homme
12. IFEA
13. INALCO
14. IRD
15. La Rochelle Université
16. Le Mans Université
17. Nantes Université
18. REDIAL
19. Sciences Po Grenoble
20. Sciences Po Lyon
21. Sciences Po Paris
22. Sciences Po Toulouse
23. Sorbonne Université
24. Université Angers
25. Université Bordeaux Montaigne
26. Université Bretagne Occidentale
27. Université Bretagne Sud
28. Université Clermont Auvergne
29. Université Côte d'Azur
30. Université d'Évry
31. Université de Bordeaux
32. Université de Bourgogne
33. Université de Caen Normandie
34. Université de Guyane
35. Université de Lille
36. Université de Limoges
37. Université de Paris
38. Université de Pau et des Pays de l'Adour
39. Université de Picardie Jules Verne
40. Université de Poitiers
41. Université de Rouen Normandie
42. Université de Strasbourg
43. Université de Toulon
44. Université de Tours
45. Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
46. Université Grenoble Alpes
47. Université Gustave Eiffel
48. Université Jean-Moulin Lyon 3
49. Université Lumière Lyon 2
50. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
51. Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis
52. Université Paris Nanterre
53. Université Paris-Est Créteil
54. Université Paul-Valéry Montpellier 3
55. Université Rennes 2
56. Université Savoie Mont Blanc
57. Université Sorbonne Nouvelle
58. Université Sorbonne Paris Nord
59. Université Toulouse – Jean Jaurès

**ANNEXE 4. MONTANT DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES (NETTES DE TAXES) DES
MEMBRES DE L'IDA (JANVIER 2023)**

1. CNRS : 10 000 euros

Les membres de l'IdA non cotisants

2. CEMCA
3. IFEA
4. REDIAL

Les membres de l'IdA cotisants à hauteur de 2500 euros

5. Aix - Marseille Université
6. Avignon Université
7. Casa de Velázquez
8. CY Cergy Paris Université
9. EHES
10. ENS de Lyon
11. ENS-PSL
12. ESCP Business School
13. FMSH - Fondation Maison des Sciences de l'Homme
14. INALCO
15. IRD
16. La Rochelle Université
17. Le Mans Université
18. Nantes Université
19. Sciences Po Grenoble
20. Sciences Po Lyon
21. Sciences Po Paris
22. Sciences Po Toulouse
23. Sorbonne Université
24. Université Angers
25. Université Bordeaux Montaigne
26. Université Bretagne Occidentale
27. Université Bretagne Sud
28. Université Clermont Auvergne
29. Université Côte d'Azur
30. Université d'Évry
31. Université de Bordeaux
32. Université de Bourgogne
33. Université de Caen Normandie
34. Université de Guyane
35. Université de Lille
36. Université de Limoges
37. Université Paris Cité
38. Université de Pau et des Pays de l'Adour
39. Université de Picardie Jules Verne
40. Université de Poitiers
41. Université de Rouen Normandie
42. Université de Strasbourg
43. Université de Toulon
44. Université de Tours
45. Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
46. Université Grenoble Alpes
47. Université Gustave Eiffel
48. Université Jean-Moulin Lyon 3
49. Université Lumière Lyon 2
50. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
51. Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis
52. Université Paris Nanterre
53. Université Paris-Est Créteil
54. Université Paul-Valéry Montpellier 3
55. Université Rennes 2
56. Université Savoie Mont Blanc
57. Université Sorbonne Nouvelle
58. Université Sorbonne Paris Nord
59. Université Toulouse – Jean Jaurès

ANNEXE 5 : MODELE D'ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU GIS, PAR AVENANT



Avenant à la convention de renouvellement du GIS Institut des Amériques

ENTRE

Le Centre national de la Recherche scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16, représenté par son Président, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour le présent avenant à Madame Catherine LARROCHE, Déléguée régionale de la Délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord, ci-après désignée le « CNRS »,

ET

XXX (dénomination sociale), (statut), dont le siège est situé XXX (adresse du siège social), représenté(e) par XXX (prénom et nom du représentant habilité), ci-après désignée « XXX »,

ci-après désignés la « Partie », individuellement, ou les « Parties », conjointement,

Vu la convention de renouvellement du GIS Institut des Amériques conclue le XX/XX/XX, ci-après désignée la « Convention », et, notamment, les stipulations de son article 2.2, en vertu desquelles les Membres donnent mandat au CNRS aux fins de conclure tout avenant à la Convention portant adhésion d'un nouveau Membre au GIS ;

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Article I - Objet

Le présent avenant vise à formaliser l'adhésion de XXX au GIS Institut des Amériques.

XXX déclare expressément adhérer aux stipulations de la Convention.

Sa contribution financière annuelle aux activités du GIS, à compter du XX/XX/XXXX, s'élève à XXXX €. Ce montant est mentionné net de taxes, la TVA n'étant pas applicable.

Article II – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du XX/XX/XXXX.

Article III – Divers

Les stipulations de la Convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables et de plein effet.

Fait à Meudon, le XX/XX/XXXX

Pour le CNRS, en trois (3) exemplaires originaux :

Madame Catherine LARROCHE
Déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

Pour XXX, en trois (3) exemplaires originaux :

Monsieur/Madame XXX,
XXX (fonctions)

TARIFS 2025

Tarif n°	Tarif enregistré le	Pour information ou attribution	Convention n°	Date CA	Financier	Demandeur	Objet de la demande	Montant
26	12/09/2025	Attribution	383_25	25/09/2025	Participants	IA-GS	Visite guidée de l'IA-GS	Gratuité

FICHE D'ENGAGEMENT 2026

À RETOURNER COMPLETEE

Par mail
commercial@lemans-tourisme.fr
Par courrier
Service Groupes - Office de tourisme Le Mans Métropole
16 Rue de l'Étoile, 72000 Le Mans

Dénomination sociale : **LE MANS UNIVERSITÉ**
 Nom, prénom du responsable : **LETORT DELPHINE**
 Interlocuteur : **DINSENMEYER ALICE**
 N° SIRET (à renseigner) : **197 209 166 000 10**
 Adresse (à renseigner) : **Av. O. MESSIAEN, 72085 LE MANS**
 Téléphone fixe : **02 43 83 3287**
 Téléphone portable : **06 65 84 15 93**
 E-mail : **CARRE-ACOUSTIQUE@UNIV-LEMANS.FR**
 Je souhaite participer en 2026 au dispositif des produits groupes en partenariat avec l'Office de tourisme du Mans Métropole et m'engage à proposer les prestations mentionnées ci-dessous :

PRESTATION(S) et descriptifs	DURÉE	TARIFS
Prestation Groupes de 20 participants ou plus		
/	/	/
Prestation Mini-Groupes de 8 à 19 participants		
- Visite guidée de l'Institut d'Acoustique 15 personnes maximum pas d'accès PMR	1h30	0€
Autres prestations (enfants, petits groupes, habitants...)		
/	/	/

1 gratuité chauffeur obligatoire

1 gratuité accompagnant

Modèle sites touristiques

DISPONIBILITES 2026 :

Période d'ouverture Du 2/2/26 Au 18/12/26
Horaires De 9h À 17h30
Jours de fermeture hebdomadaire mercredi, samedi et dimanche
Période de congés du 15/7/26 au 17/8/26

AMÉNAGEMENTS :

OBLIGATOIRE (A COCHER OU A RENSEIGNER) :

- Capacité mini/maxi sur le site : de 15 à 30 personnes
- Capacité mini/maxi par visite : de 10 à 15 personnes

- Visite libre Visite guidée Audiophones
 Bancs, chaises Parking autocars à proximité
 Boutique Brasserie/Bar
 WC (nombre : 8) : Homme Femme PMR

Langues : Anglais Espagnol Allemand Italien Hollandais

SOUHAITABLE (A COCHER OU A RENSEIGNER) :

Valeur ajoutée à la visite :

- Dégustation Démonstration Cadeau Support (plan, documents...)

Visite adaptée à la clientèle :

- Séniors Adultes Scolaires Etrangers PMR

Labels, distinction :

- Qualité tourisme Accueil Vélo Autres : _____

Informations complémentaires :

Projets, (expositions temporaires, ...), consignes d'accès pour les cars, conseils, infos accessibilité....

L'identité des visiteurs pourra être demandée avant les visites.

Fait en deux exemplaires

A _____, le _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions du contrat de partenariat commercial (Cf contrat de partenariat 2026)

Nom du signataire et signature :

Charlotte Boucheron, Directrice
Office de Tourisme Le Mans Métropole

CONTRAT DE COMMERCIALISATION

Il est établi un contrat de partenariat commercial entre :

L'Office de tourisme Le Mans Métropole

Rue de l'Étoile, 72000 Le Mans - SIRET n° 41223506500053

Représenté par Mr Le Foll Stéphane, Président de la SPL Le Mans Evènements,

L'Université du Mans

Avenue Olivier Messiaen, 72000 Le Mans - SIRET 19720916600010

Ci-après dénommé « le prestataire »

Représentée par Madame Delphine LETORT, Présidente

PREAMBULE

L'Office de tourisme Le Mans Métropole assure de manière non exclusive la production et la commercialisation de produits touristiques à destination des groupes sur son territoire de compétence, et tout autre produit touristique dûment conventionné. A ce titre, il est titulaire d'une immatriculation au registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours N° IMO72130001 conformément à l'article L211-148 du code du tourisme.

ARTICLE I – OBJET

Le présent contrat de partenariat commercial a pour objet de définir les accords commerciaux entre l'Office de tourisme Le Mans Métropole et le prestataire, afin de permettre la mise en marché de la prestation de celui-ci.

Le contrat détermine le contenu et les procédures du partenariat commercial, la durée prévisionnelle et le prix convenu de la prestation.

Le prestataire renonce en signant le présent contrat à se prévaloir de tout autre document (bon de commande, conditions générales, etc...) pour imposer d'autres obligations contractuelles.

ARTICLE II – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat liant les parties est constitué par les documents suivants :

- **Le présent contrat de partenariat commercial**
- **La fiche d'engagement** : fiche descriptive de l'entreprise et de ses prestations (n° de Siret, prestations, tarifs...). La signature de cette fiche vous engage à fournir et respecter les prestations renseignées. Vous attestez avoir pris connaissance des conditions du contrat de partenariat commercial.
- **Attestation de responsabilité professionnelle de l'année en cours** : Transmettre obligatoirement une copie de l'Assurance Responsabilité Civile

Professionnelle pour l'année de la conclusion du présent contrat et pour l'année de l'exécution du contrat si celle-ci n'est pas la même.

- **Un Relevé d'Identité Bancaire**

Le présent contrat et la fiche d'engagement sont à nous retourner signés.

ARTICLE III – EXÉCUTION DU CONTRAT - ENGAGEMENTS

Le prestataire s'engage à honorer les prestations détaillées dans la fiche d'engagement jointe en annexe reprenant les éléments suivants : prestations, descriptifs, durées, tarif négocié pour l'Office de tourisme Le Mans Métropole, tarifs groupes, tarifs mini-groupes, tarif enfant, tarif forfaitaire, accueil des groupes (jours, dates), nombre minimum et maximum de participants, aménagements pour le public (toilettes, espace d'accueil, parking bus...).

Le prestataire s'engage également à garantir un service et un accueil de qualité auprès des clients.

L'Office de tourisme Le Mans Métropole s'engage à collaborer avec le prestataire en lui remettant toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais d'exécution.

En cas de modification exceptionnelle, le prestataire s'engage à informer l'Office de tourisme Le Mans Métropole au plus tard **30 jours avant la date de la prestation**.

Toutes prestations supplémentaires à la demande du client le jour même devront être réglées par le client sur place et ne seront pas facturées à l'Office de tourisme Le Mans Métropole.

ARTICLE IV - TARIF

La fiche d'engagement, comprenant les tarifs et prestations, devra être dûment complétée et signée par le prestataire et ce dernier s'engage à ne jamais communiquer au client l'accord tarifaire conclu avec l'Office de tourisme Le Mans Métropole ni transmettre toute facturation directement au client mais uniquement à l'Office de tourisme Le Mans Métropole.

Les tarifs de la fiche d'engagement sont indiqués toutes taxes comprises (TTC) et intègre les taux de TVA réglementaires au 1er janvier 2025.

Dans le cas de l'introduction de nouvelle taxe ou la modification de taux pendant la durée du présent contrat, le taux en vigueur sera celui à la date du fait générateur. L'éventuel supplément de charge induit par la modification de taux sera supporté par le prestataire.

Le prestataire s'engage à accorder à l'Office de tourisme Le Mans Métropole :

- Une gratuité chauffeur
- Une gratuité accompagnant

ARTICLE V – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une durée **d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder la durée totale de cinq ans,** et prend effet à la date de sa signature.

Il fera l'objet, chaque fois que nécessaire, d'un avenant qui précisera les éventuelles modifications et les modalités de leur réalisation.

Le contrat pourra être résilié par les parties moyennant un préavis de six mois.

Validité : 2026, sur réservation préalable.

ARTICLE VI – PROCEDURE DE RESERVATION

Dans le cadre de l'ensemble de ses réservations, l'Office de tourisme Le Mans Métropole s'engage à respecter la même procédure qui se déroulera comme suit :

1. **Option** : A la demande du client, le service « Groupes » de l'Office de tourisme Le Mans Métropole interroge le prestataire sur sa disponibilité et **pose une option par mail**. Le prestataire valide la prise d'option par retour de mail en mentionnant son « **Bon pour accord** » dans un **délaï maximum de 48h**. En cas de disponibilité, le prestataire s'engage à conserver l'option jusqu'à la confirmation ou l'annulation par le service Groupes. Aucune option ou réservation ne pourra être annulée par le prestataire sans l'accord du service Groupes de l'Office de tourisme Le Mans Métropole.
2. **Confirmation** : A la confirmation (ou annulation de l'option) du client, le service Groupes de l'Office de tourisme Le Mans Métropole en informe le prestataire par mail. Si confirmation, le service lui transmettra le bon de commande. Le prestataire valide la confirmation de réservation par retour de mail en mentionnant son « **Bon pour accord** ».
3. **Avant l'arrivée du client** : Le **nombre de participants** sera ensuite confirmé à **J-7** au prestataire par le service Groupes de l'Office de tourisme Le Mans Métropole, et servira de base de référence pour la facturation (sous réserve de modification jusqu'au jour de la réservation).

ARTICLE VII – ANNULATION

En cas d'annulation du fait du client, le prestataire en sera immédiatement informé par le service Groupes de l'Office de tourisme Le Mans Métropole.

En cas d'annulation partielle ou totale du client à **moins de 7 jours avant la prestation**, 50% de la somme totale de la prestation sera réglée par l'Office de Tourisme au prestataire.

En cas d'annulation du fait du prestataire, celui-ci s'engage à avertir immédiatement l'Office de tourisme Le Mans Métropole. Si l'annulation a lieu dans les 30 jours précédant la prestation, le prestataire s'engage à rembourser l'intégralité du manque à gagner à l'Office de tourisme Le Mans Métropole.

La survenance d'un cas de force majeure susceptible d'empêcher la tenue de la manifestation dans les conditions prévues par le contrat entraîne la suspension ou la résiliation des obligations contractuelles.

Les parties s'engagent à se rapprocher afin de trouver une date de report, en cas d'impossibilité de reporter la manifestation le contrat sera résilié.

Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due de part et d'autre.

Les sommes qui auraient été versées à titre d'acompte seront reversées à l'OT.

Les parties conviennent que les situations suivantes revêtent notamment le caractère de force majeure : guerre, deuil national, grève générale, acte de terrorisme, incendie, explosion, inondation, catastrophe naturelle, carence accidentelle dans la fourniture d'énergie ou de fluide dès lors que la manifestation ne pourra pas se tenir dans les conditions garantissant la sécurité et l'intégrité des publics et des installations, les mesures restrictives ou d'interdiction de rassemblements de personnes ou de réquisition prises par les Autorités compétentes dans le cadre d'une alerte climatique, d'une crise sanitaire épidémique dont la COVID 19 et ses suites, d'une alerte pandémique, de la sécurité du territoire, de trouble à l'ordre public ou de la lutte contre le terrorisme.

ARTICLE VIII – FACTURE ET REGLEMENT (gratuité - non applicable)

Le prestataire s'engage à adresser sa facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire à la SPL Le Mans Evènements par mail factures@lemans-evenements.fr ou par courrier, et ce, dans un délai de 10 jours après la réalisation de la prestation.

Le règlement sera effectué dans un délai de 30 jours fin de mois date de facture.

La facture devra obligatoirement reprendre les éléments suivants :

Vos coordonnées complètes :
(Préciser la raison sociale si différente)
N° SIRET :
Code APE :
Le libellé :
N° du Bon de Commande :
SPL LE MANS EVENEMENTS – OFFICE DE TOURISME
Service Administratif CS 61334, 72013 LE MANS Cedex 2
Nom du groupe reçu :
Date :
Nombre de participants : Tarif par personne :
Nombre de gratuités :
Total HT et TTC – TAUX TVA :

ARTICLE IX – OBLIGATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME LE MANS METROPOLE

L'Office de tourisme Le Mans Métropole, s'engage à :

- Assurer la promotion et la commercialisation des prestations convenues dans le cadre de produits touristiques à destination des groupes ;
- Conseiller le prestataire sur sa prestation à destination des groupes ;
- Régler au prestataire le montant des prestations mentionnées à la réservation, et réalisées.
- Souscrire à un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle. La société est MMA IARD SA - n° 143 892 693 auprès de - 160 Rue Henri Champion 72030 LE MANS Cedex

ARTICLE X – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à :

- **Répondre de manière adaptée à toutes les réclamations que nous serions susceptible de lui transmettre (notamment de la part du client)**
- **Assurer un accueil et une prestation de qualité, conforme à celle convenue avec le service Groupes de l'Office de tourisme Le Mans Métropole.**

- Prévenir le service groupes de l'Office de tourisme Le Mans Métropole de tout litige avec un client.
- Diriger en priorité les clients vers l'Office de tourisme Le Mans Métropole pour **toute demande de « Forfait »**.
- **S'interdire de divulguer toute information**, document, donnée ou concept dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat.
- **Fournir toute attestation d'assurance**, tout agrément sanitaire et toute autorisation administrative d'exercice de son activité, et prévenir l'Office de tourisme Le Mans Métropole de tout changement qui surviendrait en cours de saison (Kbis et attestation vigilance URSSAF)

L'Office de tourisme Le Mans Métropole se réserve le droit de refuser à tout moment toute prestation qui ne lui semblerait pas conforme aux souhaits et exigences de la clientèle, et ce dans le but de valoriser l'ensemble des prestations du territoire.

ARTICLE XII – LITIGE ET RÉSILIATION

Les parties peuvent résilier à tout moment le contrat sous réserve de respecter un préavis de 6 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout manquement de l'une des parties aux obligations du présent contrat pourra entraîner la résiliation de plein droit du contrat sous réserve de respecter un mois après réception de lettre recommandée avec accusé de réception, hors cas de force majeure.

En cas de résiliation de contrat par les parties et ceci, quel que soit la cause, les sommes perçues par le prestataire pour des services effectuées, lui demeureront acquises. (Acomptes non compris)

En cas de litige portant sur l'exécution de la prestation et si le litige est imputable à l'une des parties, celle-ci s'engage à prendre en charge les conséquences financières occasionnées par ce litige : dédommagement du client, proposition d'une prestation de même nature, remboursement.

Tout litige ne pouvant trouver d'accord amiable, sera porté devant la juridiction compétente.

ARTICLE XIII : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Etabli en deux exemplaires, Le /..... /.....

Au Mans,

Pour l'Office de tourisme Le Mans Métropole*
Madame Charlotte BOUCHERON, Directrice,

Pour le prestataire*,

*Signature et qualité, précédées de la mention « Lu et approuvé »

Maison des Langues

Tarifs votés au CA du 03/07/2025

	Catégories	Services Centraux	BU	Maison des Langues	TOTAL
DU JAPONAIS : LANGUE ET CULTURES	Tarif étudiant en FI (à l'année)	0,00 €	0,00 €	597,00 €	597,00 €
	Tarif étudiant autres établissements (à l'année)	144,00 €	34,00 €	597,00 €	775,00 €



NOUVEAUX TARIFS

Vote CFVU et CA du 25/09/2025

	Catégories	Services Centraux	BU	Maison des Langues	TOTAL
DU JAPONAIS : LANGUE ET CULTURES	Tarif étudiant en FI (à l'année)	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
	Tarif étudiant autres établissements (à l'année)				